

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

310

DT3

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS DÉRIGER, commissaire responsable et
président de l'assemblée

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL
DANS LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PAR PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 21 mai 2014 à 19 h
Salle Léo Thérout
45, rue Cardin
Yamaska

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 MAI 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION	4
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MAURICE SÉGUIN	21
M. FERNAND GIGNAC	29
M. DAVID FORCIER	39
Mme LIETTE PARENT	51
M. YANICK CAISSE	54
M. FERNAND GIGNAC	60
M. DAVID FORCIER	65
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. GILLES LEMIEUX.....	86
M. DAVID FORCIER	92
M. YANICK CAISSE	102
MOT DE LA FIN	111

**SÉANCE DU 21 MAI 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel société en commandite.

10 Le registre est maintenant ouvert, donc si vous désirez vous inscrire pour venir poser des questions tout à l'heure.

15 Je vous rappelle que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la Commission d'enquête qui est à la table située à l'arrière de la salle.

20 Je tiens aussi à rappeler les différentes règles de procédure de cette audience publique, à cette partie de l'audience! Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises de manière à ce que tout le monde puisse poser ses questions. Vous pouvez toujours vous réinscrire par la suite pour d'autres questions.

25 Toutes les questions et les réponses me sont directement adressées. C'est important pour qu'on puisse avoir une discussion sereine tout le long de l'audience.

30 Alors par contre avant d'appeler le premier participant, je vais d'abord faire comme j'ai fait cet après-midi, donc vérifier du côté des personnes-ressources s'il y a des nouveaux documents qui ont été déposés ou des compléments de réponse que vous voulez apporter suite aux discussions qu'on a eues cet après-midi.

Donc monsieur Messely du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

35 **PAR M. LOUIS MESSELY :**

Oui monsieur le Président, il n'y a rien qui avait été demandé au MDDELCC.

40 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. Monsieur Drouin du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

45 Il y avait seulement quelques références dont il fallait donner les citations, ce sera fait d'ici demain.

PAR LE PRÉSIDENT :

50 D'ici demain, vous allez déposer les références?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

55 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup. Monsieur Mario Dion de la MRC de Pierre-De Saurel?

60 **PAR M. MARIO DION :**

Il n'y avait rien à vous déposer ce soir, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

65 Parfait, merci beaucoup. Monsieur Scully d'Hydro-Québec Distribution?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

70 Monsieur le Président, il n'y a rien d'autre à ajouter, aucun document à déposer.

PAR LE PRÉSIDENT :

75 Madame Beaudoin du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Aucun document, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

80

Merci beaucoup. Monsieur Drapeau du ministère de la Santé et des Services sociaux?

PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

85

Même chose, aucun document, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

90

Parfait. Je vais maintenant du côté du promoteur! Monsieur Fafard, est-ce que vous avez de l'information ou des documents?

PAR M. MARCEL FAFARD :

95

Non, aucun document à déposer, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

100

Par rapport à la question de la ventilation des coûts, est-ce que vous avez eu le temps de réfléchir si vous pouvez nous soumettre une ventilation des coûts plus détaillée que ce que vous avez montré tout à l'heure?

PAR M. MARCEL FAFARD :

105

Moi, il faut que j'en parle aux autorités. Quand je vais rencontrer les autorités, je vais voir quelles lignes directrices qu'ils me donneront.

PAR LE PRÉSIDENT :

110

Parfait. À quel moment est-ce que vous pensez pouvoir nous répondre à ce sujet?

PAR M. MARCEL FAFARD :

115

Bien, on va essayer de voir ça ce soir, mais au plus tard mardi prochain, il y a un conseil d'administration. Donc c'est le plus tard au moins.

PAR LE PRÉSIDENT :

120 Si vous pouvez peut-être le faire plus rapidement, pour nous, qu'on sache au moins si vous avez l'intention, c'est quoi vos intentions par rapport à ça, qu'on puisse voir si on a besoin des documents. Tantôt je parlais de confidentialité et tout ça, donc c'est important qu'on ait une réponse le plus tôt possible pour que les citoyens aussi soient au courant de vos intentions.

PAR M. MARCEL FAFARD :

125 Bien, dès demain matin, on va envoyer un courriel aux membres du conseil d'administration pour leur soumettre la requête.

PAR LE PRÉSIDENT :

130 Parfait, merci beaucoup monsieur. Donc il n'y a pas autre chose de votre côté, au niveau de documents ou d'informations complémentaires?

PAR M. MARCEL FAFARD :

135 Non.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT :

140 Peut-être aussi avant d'inviter un premier participant, il y a un aspect que j'aimerais, on a commencé à aborder tout à l'heure, la question des chemins d'accès, puis j'aimerais avoir peut-être une meilleure idée de la façon que vous allez, comment les chemins d'accès vont être faits au niveau du parc éolien.

145 Je ne sais pas si ça serait possible pour vous de nous présenter une carte qui nous montrerait un peu les infrastructures du parc éolien, pour qu'on puisse voir de quelle façon vous allez procéder?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

150 Alors je présume que monsieur Fafard me passe la parole?

155 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Oui monsieur.

160 **PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

En fait, monsieur le Commissaire, plusieurs des chemins qui sont là sont des chemins existants. En fait, dans le projet, ce que vous voyez qui est en rose ou rouge à l'écran est les chemins existants renforcis.

165 Et dans tous ces cas, le réseau collecteur se trouve à la limite de la surface de roulement, donc on n'empiète pas dans les terres agricoles pour cette partie de réseau collecteur.

PAR LE PRÉSIDENT :

170 OK. Donc dans le fond, ce qui est en rose, ce sont des chemins, par exemple le rang des Brouillard, ça, c'est les chemins existants?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

175 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Le rang Thiersant?

180 **PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

Ainsi que la partie qui s'en va à PS-04 et à la PS-12. En fait tout ce qui est en rose déjà, c'est un chemin qui est existant effectivement.

185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et ce rang-là se rend jusqu'au rang Saint-Thomas?

190 **PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

Effectivement, le chemin des Brouillard fait un petit croche ici et s'en va au rang 7 exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

195

Puis le rang Thiersant qui est au centre?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

200

Oui, exactement ça. Ensuite, en fait, le chemin principal se situe ici. Et ce chemin-là va être renforcé, et le réseau collecteur va être enfoui à la limite de la surface de roulement, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

205

Ensuite, il y a le chemin, si je ne me trompe pas, le chemin de la ferme Jean-Louis, donc le chemin Locas qu'on appelle?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

210

Oui, en fait, nous, dans le jargon, on l'appelle le chemin Joyal. Effectivement, ce chemin-là, en fait, va raccorder les éoliennes 5-6 et 7.

PAR LE PRÉSIDENT :

215

Donc ça, c'est les chemins existants?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

220

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et là, vous allez faire un nouveau chemin qui est le chemin qui est plus au nord?

225

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

230

Oui en fait, c'est ça, le chemin qui est en mauve, donc le chemin, nous, on l'appelle dans le jargon le chemin Salvas ainsi que toutes les petites parties d'accès qui s'en vont vers les éoliennes, donc d'un chemin existant vers – dans certains cas, c'est déjà un chemin agricole ou un accès tracteur qui passe par là, on fait un chemin nouveau à cet endroit-là, à ces endroits-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

235 Dites-moi, dans ces chemins-là, est-ce qu'il y a des chemins qui sont publics et d'autres privés?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

240 Effectivement. Le chemin des Brouillard est à accès restreint mais est d'ordre public, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

245 Qu'est-ce que ça veut dire chemin d'accès restreint?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

250 En fait, c'est un chemin qui appartient à la municipalité, mais l'accès est limité aux gens environnants, en fait qui ont accès aux terres agricoles de cette région.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et ça, c'est dans Saint-Aimé et dans Saint-Robert, ce chemin-là?

255 **PAR M. PATRICK BROUSSEAU :**

Bien en fait, vous voyez la limite entre Yamaska, elle est ici, donc en fait, le chemin Thiersant parcourt ces trois (3) municipalités-là, en fait.

260 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais le chemin des Brouillard, lui?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

265 Le chemin des Brouillard se situe ici en bas.

PAR LE PRÉSIDENT :

270 Entièrement dans Saint-Aimé?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

Effectivement, monsieur le Commissaire.

275

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis comme autres chemins publics, quels sont les autres? C'est privé, les autres?

280

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

En fait effectivement, le chemin qu'on appelle, nous, dans le jargon, Joyal, c'est un chemin privé.

285

Et en fait, le prochain chemin qui va être fait ici va être un chemin privé.

PAR LE PRÉSIDENT :

Privé aussi.

290

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

Au niveau du chemin Salvas, effectivement.

295

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce serait peut-être intéressant pour nous si vous pouviez peut-être sur une carte nous indiquer clairement ce qui est privé, en fait vous avez déjà votre carte, mais peut-être rajouter une couleur ou une légende pour nous identifier la partie privée versus la partie publique.

300

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

Aucun problème.

305

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, en fait dans l'étude d'impact au tout début, on parlait de chemins rélargis, on a compris par la suite, avec les réponses aux questions, avec l'évolution du projet, que ça devenait maintenant des chemins de six mètres (6 m) de large au niveau de la surface de roulement, à sens unique?

310

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

315 Effectivement. En fait, lors de l'évolution du projet, il y a des requis au niveau du ministère de l'Environnement, donc tout le matériel qui est amené doit être ressorti.

320 Donc avec les estimations de coûts et l'optimisation du design, en fait, on a opté pour aller vers des chemins renforcés sur cette largeur de roulement là qui est la largeur existant présentement, avec les validations qu'on a faites au niveau des transports et des équipements qui doivent aller sur le site, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

325 Donc le six mètres (6 m), dans le fond, ça va permettre à tous les véhicules, y compris le transport hors norme des éoliennes, de circuler?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

330 Effectivement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

335 Par contre, ça va demander, vous dites, un renforcement, ça veut dire quoi, c'est-à-dire la couche de pierre?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

340 Oui, effectivement. En fait, il y a plusieurs options qui vont être offertes, mais l'entrepreneur qui va avoir le contrat va pouvoir avoir différents scénarios, mais effectivement, c'est un renforcement avec granulaire effectivement sur les surfaces existantes.

PAR LE PRÉSIDENT :

345 Là, ce que j'ai pu comprendre, c'est l'entrepreneur qui va faire son choix?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

350 Bien en fait, de la manière que c'est fait tout simplement, c'est qu'il y a différentes options économiques qui sont disponibles, puis dans le cas d'un appel d'offres public, on ne veut pas imposer une méthode qui pourrait peut-être être plus économique d'une façon ou d'une autre, donc ce qui est préconisé, c'est un renforcement des chemins existants avec des barèmes à respecter

pour les capacités portantes, puis selon les techniques utilisées, ce sera soumis directement à Parc au niveau du choix final.

355 Mais effectivement, l'approche est un renforcement structural avec granulométrie, avec du granulaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

360 Pour ce qui est des ponceaux, des différents ponceaux, parce qu'on voit qu'il y en a certains qui sont en béton, d'autres qui sont en acier, remplissage béton-pierre?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

365 Oui. En fait, ce qui est préconisé, ça va être un renforcement par plaques d'acier. Ce qu'on préconise, c'est un renforcement par plaques d'acier.

370 Donc ça veut dire que localement, il va y avoir une surépaisseur locale pour répartir la charge au niveau de ces ponceaux-là pour justement réduire les efforts – je ne suis pas ingénieur en structures – mais pour réduire les efforts sous ces structures, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

375 Maintenant, si j'en viens aux largeurs, c'est évident que nous, je vous cache pas qu'on s'est promené dans ces chemins-là en véhicule, puis on a fait une visite visuelle bien évidemment, on voit par exemple que le rang Thiersant, ça ne semble pas très large si on considère les fossés.

380 Donc une largeur de six mètres (6 m), est-ce que ça va impliquer de canaliser les fossés, de déplacer les fossés? Ce sera pas un élargissement comme tel à douze mètres (12 m) comme initialement, mais il reste que six mètres (6 m), ça donne l'impression qu'il va y avoir quand même des travaux d'élargissement quand même qui vont se faire?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

385 Bien en fait, l'approche de Parc est de respecter les emprises existantes. Alors dans ce contexte-là, peut-être que le chemin que vous voyez sur le site peut-être n'a pas la largeur de roulement de six mètres (6 m)...

PAR LE PRÉSIDENT :

390 Je vous dis ça sous toutes réserves, je ne l'ai pas mesuré.

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

C'est ça, mais nous, en fait on l'a fait, on a pris le soin d'aller valider ces éléments-là.

395

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça a été validé?

400

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

Oui, ça a été validé. Puis aussi, il y a eu des validations aussi au niveau des transports de dimensions hors normes, donc tous ces éléments-là ont été pris en considération pour s'assurer que les équipements puissent passer dans les emprises existantes.

405

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ça implique par exemple, pour certains endroits, est-ce qu'il y a des fossés qui vont être relocalisés?

410

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

Bien en fait, naturellement, il faut comprendre que lorsqu'il y a des zones de virage pour les grandes pièces, effectivement, au coin de Thiersant et des Brouillard, après le ponceau, il va y avoir un élargissement. C'est déjà montré dans l'étude d'impact.

415

Il y a un endroit où il y a une surface pour être capable de tourner sans avoir à impacter sur le ponceau et la décharge qui est là.

420

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en fait, la question aussi qu'on se pose, c'est la question des traverses comme telles des cours d'eau.

425

Donc à ce moment-là, actuellement, il y a un endroit où il y a une traverse de prévue qui est l'éolienne PS-02, si je ne me trompe pas?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

430

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis le ruisseau...

435

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

La décharge Thiersant.

440

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais les autres ailleurs, qu'est-ce qui est prévu? Est-ce qu'il va y avoir aussi des travaux dans les cours d'eau?

445

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

Non. En fait, l'approche qui est préconisée, c'est de réduire au maximum les impacts sur la faune. Donc dans ce contexte-là, ce qu'on fait, c'est qu'on a préconisé tout simplement un renforcement structural, comme je disais tantôt, par plaques d'acier et une zone de virage. Donc on veut pas rallonger des ponceaux inutilement, pour ne pas perturber la zone à cet endroit-là.

450

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais en fait, la décision d'élargir ou non, est-ce que ça va être une exigence contractuelle ou si, exemple, l'entrepreneur dit, bien moi, écoutez, je ne peux pas passer là, il faut que j'élargisse!

455

Comment ça va se passer?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

460

Bien en fait, c'est que nous, on a déjà fait nos validations avec les dimensions, parce qu'on a des logiciels pour calculer les rayons de braquage et de virement de ces camions-là. Donc en fait, avec déjà ce qui est déposé là, on est confiant que ça va être suffisant.

465

Alors sur cette base-là, aussi considérant l'impact environnemental, on voyait aussi des éléments, beaucoup d'éléments à gérer, ça fait qu'on a favorisé un design qui réduit les modifications sur les ponceaux, pour éviter des élargissements.

PAR LE PRÉSIDENT :

470

Si je reviens maintenant au patron de circulation, faites-nous peut-être un scénario, mettons qu'il y a un véhicule qui s'en vient, donc ça serait à sens unique, comment ça va se passer? Il va entrer par où et va sortir par quel endroit? Est-ce que ça va être géré?

475

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

480

Bien en fait, ce qui est prévu, c'est que l'entrepreneur va avoir un système de gestion, comme dans les parcs éoliens en milieu forestier où ce que dans certains cas, il est obligé de faire une gestion du trafic, soit pour monter une montagne ou descendre une côte. Donc ça va être du même ordre comme tel.

Ça fait qu'il va y avoir une gestion de trafic qui va se faire à cet effet-là lors des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT :

485

Mais est-ce que ça peut impliquer, par exemple, qu'un camion ait à reculer?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

490

Bien en fait, pas nécessairement, parce qu'à chacune des zones des éoliennes, il y a une aire qu'on a réservée à cet effet-là en fait. Parce que déjà on demande d'avoir un espace de travail, ça fait qu'à cet endroit-là, il y a déjà un renforcement structural qui est demandé à cet endroit-là, donc ça va pouvoir être des zones d'attente entre deux (2) éoliennes.

495

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, les virages vont se faire dans l'aire de travail, je pense que c'est un hectare?

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

500

C'est effectivement ça, monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

505

Donc c'est comme ça que ça va se passer, les virages.

PAR M. PATRICK BROUSSEAU :

C'est ça l'approche qu'on a préconisée.

510

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je viens à la question du ruisseau, le passage de la traverse à PS-02. Et là, je vais m'adresser aussi en même temps aux gens de l'habitat du poisson, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

515

Dans les discussions, dans les éléments qu'on a vus dans les réponses aux questions, il y avait une question de caractériser le ruisseau Thiersant, de voir s'il y avait des frayères, à vingt mètres (20 m), si je ne me trompe pas, vingt mètres (20 m) du ponceau de chaque côté.

520

Où c'en est exactement? On a cru comprendre que ça serait fait éventuellement, est-ce que c'est commencé, ces études-là de caractérisation?

Là, c'est peut-être pas vous qui allez pouvoir répondre à ça, mais si je repose la question à monsieur Fafard à ce moment-là, je sais que vous nous avez répondu que, bon, ce serait fait dans le cadre des demandes de CA!

525

J'aimerais savoir un peu plus où c'en est, ces études-là de caractérisation? Est-ce que c'est commencé maintenant, est-ce qu'il y a des choses qui sont faites?

530

PAR M. MARCEL FAFARD :

Non, il n'y a pas de travaux qui sont faits actuellement.

535

Ça va se faire selon les règles. Bon, après votre rapport, il y a un décret, il va y avoir un CA, et c'est là que ça va se négocier quelles sont les mesures d'atténuation qui seront prises en temps et lieu, qui seront imposées à l'entrepreneur.

PAR LE PRÉSIDENT :

540

Écoutez, je vais poser la question bien simplement! C'est que les travaux, bon, il faut livrer le 1^{er} décembre 2015, ce que je comprenais dans les discussions qu'il y avait entre le Ministère et vous, on parlait de faire des caractérisations pour le CA, on parlait de faire des relevés durant la période de frai, donc au printemps. Il me semble qu'il n'y a pas beaucoup de printemps d'ici le 1^{er} décembre 2015!

545

Donc c'est ça que je me demandais, est-ce que c'est commencé? Est-ce que vous êtes en train de les faire et ça va être prêt disons pour le CA? Mais est-ce qu'il y a des travaux de caractérisation qui se font actuellement sur le site ou qui vont se faire prochainement?

550

PAR M. MARCEL FAFARD :

Monsieur Saint-Georges peut répondre là-dessus plus précisément.

555

Parce que, oui la demande a été faite, mais on a exigé qu'il y a des choses qui ont déjà été faites qui, d'après nous, c'était pas nécessaire.

PAR M. YANICK MATTEAU :

560

En fait, les poissons qu'on retrouve dans le cours d'eau, c'est des poissons qui fraient au printemps, ils peuvent aussi frayer durant la période plus chaude de l'année, donc on pourrait faire la caractérisation plus tard dans l'année.

PAR LE PRÉSIDENT :

565

OK. Est-ce que vous vous êtes entendu avec le Ministère pour cet aspect-là?

PAR M. YANICK MATTEAU :

570

Pas encore. Ce sera fait au niveau du certificat d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT :

575

OK, ça va se faire. Monsieur Drouin, vous en êtes où exactement? Est-ce que vous avez commencé des discussions? Bien en fait, j'apprends que non, mais c'est quoi vos exigences par rapport à ça?

Est-ce que vous allez demander d'avoir des inventaires printaniers, automnaux, estivaux?

580

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Bien, les espèces qui sont présentes dans ce cours d'eau là fraient effectivement un petit peu plus tard en saison, puis c'est des espèces typiquement qui ont une fraie qui peut être quand même étendue sur une bonne période.

585

Mais c'est sûr que les inventaires ne peuvent pas être faits au mois d'août-septembre, ça, c'est vraiment trop tard. On parle d'un inventaire qui sera au maximum début juillet.

PAR LE PRÉSIDENT :

590

Mais c'est quoi vos intentions d'ici juillet? Parce que nous, on comprend que nous, on fait la commission d'enquête, mais en même temps, vous, de votre côté, vous faites l'évaluation environnementale, est-ce que vous avez d'autres demandes qui vont se faire d'ici peu par rapport à ce sujet-là?

595

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Bien, au niveau de l'étude d'impact, il y a l'étape d'acceptabilité environnementale qui est en cours. Donc il y aura probablement des discussions à ce sujet-là.

600

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Messely, juste pour bien comprendre! Dans votre analyse de recevabilité, vous avez mentionné à la fin que l'étude d'impact était recevable, mais vous laissez sous-entendre qu'il y aurait peut-être d'autres questions ou d'autres éléments, d'autres aspects qui seraient à élaborer un peu plus pour l'analyse environnementale, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ces sujets-là?

605

Qu'est-ce qui est à votre point de vue à développer actuellement?

610

PAR M. LOUIS MESSELY :

Oui, vous avez raison, monsieur le Président, effectivement. Lors de l'étape suivante, celle de l'analyse environnementale d'un projet, l'étape d'acceptabilité du projet qu'on débutera dans quelques semaines, un peu avant la deuxième partie de l'audience publique, on relance nos différents ministères, les spécialistes des différents ministères pour qu'ils s'interrogent à ce moment-là, pour qu'ils se penchent sur l'acceptabilité du projet.

615

Et on peut de toute façon, en vertu d'un des articles de notre Loi sur la qualité de l'environnement, poser des questions au promoteur en tout temps. Alors on pourra revenir à ce moment-là au promoteur, et si c'est jugé bon, on pourra revenir avec d'autres questions, et à ce moment-là exiger, si l'occasion se présente, des inventaires, par exemple.

620

PAR LE PRÉSIDENT :

625

Mais actuellement, il n'y a pas un sujet en particulier, en fait c'est plus une affirmation générale que vous avez mise, advenant le cas, il pourrait y avoir des sujets qui pourraient être questionnés un peu plus tard?

630

PAR M. LOUIS MESSELY :

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

635

Il n'y a pas quelque chose en particulier qui vous préoccupe?

PAR M. LOUIS MESSELY :

640

Cet aspect-là en est un entre autres, potentiellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

645

Il y en aurait peut-être un autre aussi. Je sais que cet après-midi, on a parlé des chiroptères, des chauves-souris, vous avez demandé, je pense, une étude avec radar, si je ne me trompe pas, est-ce que c'est aussi des demandes que vous voulez faire éventuellement?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

650

C'était quelque chose qui avait été évoqué effectivement dans la recevabilité environnementale. Mais c'était pas nécessairement une exigence.

655

Avec les radars, c'est une technique qui permet, ça permet un certain inventaire complémentaire qui nous amène des données un petit peu différentes des techniques qui sont utilisées plus de style Sonobat ou Anabat. Mais ça n'a pas été une exigence.

Puis pour l'instant, ça pourrait être discuté plus tard, mais c'est pas quelque chose qu'on envisage nécessairement.

660

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, c'est bien, merci.

665 J'aimerais peut-être revenir, monsieur Fafard, au calendrier. En fait, vous avez soumis un
nouvel échéancier, un sommaire exécutif. Dans le fond, juste pour bien comprendre, les travaux
commenceraient, je sais pas si on peut le présenter, est-ce que vous l'avez dans vos acétates?

Ensuite, on va passer aux questions des participants. Je vais terminer avec ça.

670 Donc juste pour bien – je sais que c'est écrit un peu petit – mais juste pour bien confirmer les
dates! En fait dans votre échéancier, vous obtenez vos certificats d'autorisation, donc tous les CA,
les demandes de CA, c'était prévu pour la mi-octobre, est-ce que je me trompe?

PAR M. MARCEL FAFARD :

675 L'échéancier qu'on avait prévu à l'époque, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

680 À l'époque, c'était mi-octobre. Puis ça, c'est en se basant que le décret pour le projet
actuellement serait obtenu à la mi-septembre?

PAR M. MARCEL FAFARD :

685 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

690 C'est un peu ça. Donc là, il peut y avoir à ce moment-là un ajustement en fonction du temps
que le décret soit obtenu.

Ou si vous allez commencer d'avance? Comment vous allez fonctionner?

PAR M. MARCEL FAFARD :

695 Non, on peut pas. Non, on ne commencera pas des travaux si on n'a pas notre décret.

PAR LE PRÉSIDENT :

700 En fait, c'est un peu ça ma question. Ce serait de savoir s'il y a des choses que vous allez
faire avant, parce qu'étant donné que l'échéancier est assez serré. Il va y avoir des commandes
d'éoliennes qui vont se faire, est-ce qu'il va y avoir des choses qui vont se placer?

PAR M. MARCEL FAFARD :

705

Bien, les commandes d'éoliennes vont se confirmer lors du décret parce que...

PAR LE PRÉSIDENT :

710

Donc tout va commencer au décret?

PAR M. MARCEL FAFARD :

715

On peut pas commencer à commander ces équipements-là, parce que ça demande des débours importants, etc., sans avoir un décret.

Évidemment, écoutez, on ne se fera pas de cachette, on est très serré. C'est évident que si tous les organismes prennent le maximum de temps, on va être assez coincé. Ça, on doit l'avouer.

720

PAR LE PRÉSIDENT :

Je pose la question, parce que dans d'autres dossiers, il est arrivé que les promoteurs – à ce moment-là, c'étaient des promoteurs privés – prenaient des risques, disaient, bon bien nous, on va commander quand même, puis c'est arrivé dans certaines occasions que ça a été fait.

725

Mais vous, dans le fond, vous dites, nous, on fait rien, on n'investit pas d'argent tant qu'on n'est pas certain qu'on a le décret pour commencer?

PAR M. MARCEL FAFARD :

730

C'est le conseil d'administration à décider, mais je serais très très surpris, actuellement, il n'y a pas d'intention de commander les éoliennes, parce qu'il y a un délai de fabrication, etc., tant qu'il n'y aura pas le décret.

735

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans un cas comme celui-là par exemple, bon, c'est sûr qu'on a quand même, bon, on parle de douze (12) éoliennes, est-ce qu'il pourrait y avoir, supposons, plusieurs équipes en même temps qui travaillent? Est-ce que ça pourrait être des travaux jour et nuit qui pourraient arriver dans un délai comme celui-là?

740

Est-ce qu'il peut y avoir des moyens pour essayer de gagner du temps? Est-ce que ça pourrait amener jusqu'à travailler vingt-quatre (24) heures par jour ou sept (7) jours-semaine, est-ce que c'est des choses possibles?

745

PAR M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le Président, c'est sûr qu'on peut, en allant en appel d'offres, on peut exiger à peu près ce qu'on veut, à condition qu'on soit prêt à payer la note.

750

Si on comprime de beaucoup l'échéancier en maintenant la livraison à la même date, il va y avoir des coûts, c'est certain. Que tu sois plusieurs équipes ou plusieurs quarts de travail, il y a des coûts importants.

755

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais poser la question à Hydro-Québec pour voir un peu de leur côté!

760

Monsieur Scully, jusqu'à quel point, parce que là, on parle du 1^{er} décembre 2015, est-ce que le contrat a de la flexibilité?

765

Est-ce qu'il peut y avoir des situations qui disent, où on pourrait dire, bien écoutez, on peut juste livrer dans un mois, dans deux (2) mois? Est-ce que ça peut s'ajuster ou si c'est ferme, et à ce moment-là il y a des pénalités qui sont appliquées automatiquement?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Le contrat mentionne que la date de garantie de début de livraison est le 1^{er} décembre 2015.

770

Si le promoteur n'est pas en mesure de débiter les livraisons à ce moment-là, il va y avoir des pénalités applicables pour chaque jour de retard.

PAR LE PRÉSIDENT :

775

Ça peut représenter quoi comme pénalité?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

780

Le maximum de pénalité calculé sur un an, c'est l'article 29.1 du contrat d'approvisionnement en électricité. C'est vingt mille dollars (20 000 \$), c'est le produit de la puissance contractuelle fois

de vingt mille dollars (20 000 \$), c'est à peu près cinq cent mille dollars (500 000 \$). Monsieur Fafard pourrait me le confirmer.

PAR LE PRÉSIDENT :

785

Cinq cent mille (500 000 \$) pour une année?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

790

C'est l'année, c'est le maximum de pénalité qui va être applicable s'il est en retard, après une année de retard.

Donc après ça, c'est cinquante-cinq dollars (55 \$) par jour par mégawatt.

795

PAR LE PRÉSIDENT :

800

Je vais poser la question autrement! Si par exemple, je ne sais pas, bon, est-ce que c'est des choses qui se négocient? Est-ce qu'il peut y avoir, dire écoutez, nous, nos décrets, il y a eu des choses qui se sont passées, un projet communautaire, c'est particulier, parce que je comprends qu'habituellement, c'est des projets souvent privés, là on a un projet communautaire, c'est différent comme appel d'offres, est-ce que quand même il y a une marge de manœuvre de négociation ou si vraiment c'est fixé par contrat?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

805

C'est ferme. Il n'y a aucune marge de manœuvre sur ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

810

Merci.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MAURICE SÉGUIN**

815

PAR LE PRÉSIDENT :

820

Donc on va reprendre avec les participants, donc j'inviterais monsieur Maurice Séguin s'il vous plaît.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

825 Bonsoir. Moi, c'est pour revenir sur un point de cet après-midi au sujet du réseau Internet. Est-ce que les gens de la MRC ici présents sont au courant qu'il existe d'autres fournisseurs Internet à part de la coop, puis est-ce que la MRC va coordonner l'impact des éoliennes sur leurs services à ces compagnies-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

830 Pour les autres réseaux que celui dont on a parlé cet après-midi?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

835 Oui. C'est parce qu'il y a plusieurs compagnies d'Internet. Il y a quelques années, il n'y en avait pas, mais là, il y en a au moins six (6) dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT :

840 Parfait. Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez répondre?

PAR M. MARCEL FAFARD :

Moi, je ne suis pas au courant de ça, là. D'autres fournisseurs, ça n'a pas été...

845 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a personne, en fait au niveau...

PAR M. MARCEL FAFARD :

850 Est-ce qu'à la MRC, tu peux répondre là-dessus? Moi, je n'ai pas de réponse là-dessus.

PAR M. DENIS BOISVERT :

855 Il existe la coop Internet, oui, que la MRC a mise sur pied. On sait qu'il y a d'autres fournisseurs Internet aussi.

Puis évidemment, dans le même principe qu'on disait ce matin, on a fait faire des analyses sur les télécommunications et tout ça, si jamais il y avait des répercussions ou des preuves, et tant

860 que c'est dû à la présence des éoliennes, bien évidemment, il va falloir qu'on regarde les possibilités.

PAR LE PRÉSIDENT :

865 Dans le document, les analyses qui ont été faites, est-ce qu'on mentionne les autres services?

PAR M. YANICK MATTEAU :

870 En fait, selon notre analyse, il n'y a pas d'autre tour micro-ondes que la Coopérative dans le secteur. Donc les autres services Internet seraient probablement sur réseau ViAir. Là, je n'ai pas l'information.

PAR LE PRÉSIDENT :

875 Vous n'avez pas d'information à ce sujet-là. Est-ce que vous pouvez l'obtenir, est-ce que vous pouvez éventuellement vérifier ça de votre côté? Oui, c'est possible?

PAR M. DENIS BOISVERT :

880 Oui, cet après-midi, je vous disais que par rapport à la coop Internet, on va vérifier ce qu'on peut voir s'il y a d'autres tours, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

885 Vous pouvez nous revenir, s'il y a d'autres tours qui peuvent être sujettes...

PAR M. DENIS BOISVERT :

890 On va faire les vérifications dans la prochaine journée.

PAR LE PRÉSIDENT :

895 Parfait, merci beaucoup.

PAR M. YANICK MATTEAU :

Pardon, peut-être juste rajouter que si c'est un service Internet ViAir, il n'y aura aucun impact. Les éoliennes auront aucun impact.

900 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, mais juste pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres services qui peuvent être touchés.

905 **PAR M. YANICK MATTEAU :**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT :

910 Monsieur Séguin.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

915 On a parlé de ça cet après-midi, vers la fin de l'après-midi, je comprends que deux point sept pour cent (2,7 %) des revenus sont distribués aux propriétaires et en parallèle, le même montant aux trois (3) municipalités concernées.

920 Ma question est la suivante! Quelle sera la redevance accordée aux partenaires financiers, c'est-à-dire le cinquante millions (50 M\$), est-ce qu'ils ont une redevance, eux autres, dans les revenus?

PAR LE PRÉSIDENT :

925 Monsieur Fafard.

PAR M. MARCEL FAFARD :

930 Bien, on est en négociations, non. Les redevances, ça va être le taux d'intérêt qu'ils vont charger.

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans le fond, ils sont payés à même les intérêts?

935 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

C'est un prêteur.

PAR LE PRÉSIDENT :

940

Donc ils n'ont pas de dividende à recevoir, des profits de ce projet-là. C'est seulement par les intérêts payés selon les taux qui vont être négociés.

PAR M. MARCEL FAFARD :

945

C'est comme une hypothèque.

PAR LE PRÉSIDENT :

950

OK. Donc monsieur Séguin, est-ce que ça répond?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

955

Ben je pensais que le dix-sept millions (17 M\$), c'était un prêt fait par la MRC, et le cinquante millions (50 M\$), c'était de l'argent investi par des partenaires financiers, ça peut être une banque. C'est un prêt, finalement?

PAR LE PRÉSIDENT :

960

C'est un prêt, c'est ça qu'on comprend. C'est un prêt qui vient d'une institution financière.

Donc l'engagement, c'est de rembourser le prêt avec intérêts.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

965

Comme ça, on a deux (2) prêts?

PAR LE PRÉSIDENT :

970

Il y a le règlement d'emprunt, puis il y a ce prêt-là d'institutions bancaires, d'une ou de plusieurs, dépendant, qui va être remboursé dans le temps avec les intérêts, comme une hypothèque ni plus ni moins.

975

Ils ne sont pas partenaires, dans le fond, si je comprends bien, ils ne sont pas partenaires du promoteur, de la société en commandite. Ils n'ont pas accès aux profits, aux dividendes.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

980 Puis dans la même veine, les trois (3) municipalités où vont être localisées les éoliennes, est-ce qu'eux autres ont droit à une quote-part des redevances, en plus du fait qu'ils ont deux point sept pour cent (2,7 %) ?

Si la MRC décide de partager les revenus de cette façon-là.

985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard.

990 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

990 Le Parc éolien leur aura versé l'équivalent de deux point sept pour cent (2,7 %) pour les douze (12) éoliennes aux trois (3) municipalités selon le nombre d'éoliennes, après ça, Parc éolien versera des dividendes à la MRC. Et la distribution par la MRC, bien, monsieur Boisvert nous a expliqué quels sont les critères qui seront appliqués.

995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1000 En fait, ce qu'on disait tout à l'heure, dans le fond, cet argent-là, il y a trois (3) façons je pense que vous voulez le distribuer. Ça peut être pour le fonds de roulement de la MRC, ça peut être pour des projets régionaux, le troisième, ça ne me vient pas à l'esprit ?

PAR M. DENIS BOISVERT :

1005 C'est un retour aux municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT :

Un retour aux municipalités, c'est ça.

1010 **PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

Mais c'est ça que je voulais dire. Le retour aux municipalités, est-ce que les trois (3) municipalités qui sont concernées, est-ce qu'elles vont ravoire un supplément ?

1015 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, avec les douze (12) dans le fond, si les trois (3), elles peuvent être deux (2) fois à recevoir un autre montant aussi.

1020 À ce moment-là, est-ce que les douze (12) vont être traitées également?

PAR M. DENIS BOISVERT :

1025 Absolument, oui. Dans le fond, il y a deux (2) types. Il y a des dividendes que la société va verser à la MRC. Elles pourraient être réparties à l'ensemble des municipalités, le cas échéant, suivant la décision du Conseil de la MRC.

Et il y a des redevances aux trois (3) municipalités, suivant le principe.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Suivant le nombre d'éoliennes qu'elles ont sur leur territoire.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1035 C'est ça. Les redevances, c'est une chose; les dividendes versés à la MRC qui, elle, va choisir via son conseil d'administration de les répartir ou de les affecter à un projet régional ou à son fonctionnement, c'est des dividendes. Donc c'est deux (2) choses très différentes.

1040 **PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

Juste une dernière petite! Étant donné que la MRC emploie plusieurs consultants, est-ce que ces derniers peuvent me dire si le Canadien va gagner demain soir?

1045 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah, ça, c'est toute une boule de cristal! Ça prend une boule de cristal.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

1050 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1055 Merci beaucoup monsieur.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1060 Monsieur le Commissaire!

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez la réponse à la question?

1065 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

C'est parce que j'entends souvent dire la MRC embauche ou la MRC, mais il y a deux (2) choses différentes!

1070 Il y a la compagnie qui est le commandité et qui, elle, œuvre pour la société en commandite; c'est la compagnie au nom de Parc éolien qui embauche les consultants.

PAR LE PRÉSIDENT :

1075 Vous faites bien de le rappeler, parce que souvent, vu que c'est un projet communautaire, c'est assez particulier, c'est qu'on se retrouve souvent, les deux (2) entités sont quand même assez rapprochées, les maires, le conseil d'administration.

1080 Mais on comprend que tout ce qui concerne le projet, les investissements, la gestion même du projet, l'engagement des consultants, éventuellement pour les travaux, ça demeure la société en commandite.

1085 Tandis que la MRC, elle, elle a son rôle d'aménagement du territoire, planification, développement régional et tout.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1090 Puis dans ce projet-là précis, elle a mis la mise de fonds de dix-sept millions sept cent vingt-cinq (17 725 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci beaucoup de le rappeler.

1095

FERNAND GIGNAC

PAR LE PRÉSIDENT :

1100

J'inviterais maintenant monsieur Fernand Gignac s'il vous plaît. Bonsoir.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1105

Bonsoir. Pour faire suite à qu'est-ce que je viens d'entendre de monsieur d'Hydro-Québec, je me rappelle pas son nom!

PAR LE PRÉSIDENT :

1110

Monsieur Scully.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1115

Qu'il pourrait y avoir une pénalité de cinq cent mille dollars (500 000 \$) s'il y a un retard dans le projet, ma question est celle-ci!

Qu'est-ce qui nous garantit qu'il n'y aura pas d'autre dépassement de coûts? On est parti de soixante millions (60 M\$), on est rendu à soixante-sept millions (67 M\$), où ce que cela va arrêter?

1120

Qu'est-ce qui nous garantit qu'on n'ira pas jusqu'à soixante-dix-soixante-quinze-quatre-vingts millions (70 M\$-75 M\$-80 M\$)?

PAR LE PRÉSIDENT :

1125

Ce que vous voulez savoir, dans le fond, si le budget actuellement, est-ce que c'est un budget maximal, si on veut. Ça pourrait être moins, on comprend ça, mais si c'est le maximum qu'on peut aller.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1130

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1135

Monsieur Fafard, dans les prévisions budgétaires, est-ce que ça comprend d'abord une certaine marge de sécurité? Est-ce que c'est un budget qui est vraiment maximum ou s'il peut y avoir des dépassements en cours de route?

1140

C'est quoi en fait le niveau, comment je dirais, la marge d'erreur que vous avez sur votre budget actuel?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1145

Comme vous avez mentionné tantôt, c'est pas une boule de cristal, c'est pas nécessairement un budget maximal. C'est un budget qui a été établi selon les dernières évaluations en juin 2013 et pour actualiser le passage de tours de quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m).

1150

Par contre, on parle d'augmentations, oui, de dépenses, à peu près de huit millions (8 M\$), mais on a calculé aussi, faites le calcul, c'est simple, mettez-le à cinquante et un point cinq gigawattheures (51,5 GWh) par année pour les tours de quatre-vingts mètres (80 m) versus cinquante-neuf point quatre (59,4 GWh), le taux indexé, on est rendu à peu près à douze sous (12 ¢/kWh), treize sous le kilowattheure (13 ¢/kWh), ça fait à peu près un million (1 M\$) de plus de revenu par année d'anticipé.

1155

Donc c'est comme ça que la décision a été prise par Parc éolien, de dire oui, ça vaut la peine d'investir supplémentaire à cause d'un revenu supplémentaire d'un million (1 M\$) par année.

PAR LE PRÉSIDENT :

1160

Mais en termes de budget, donc si je reprends la question, il pourrait arriver aussi bien que ce soit moindre, au niveau des travaux, quand vous allez faire des appels d'offres, il pourrait y avoir des économies aussi qui pourraient survenir?

1165

PAR M. MARCEL FAFARD :

Actuellement, on voit que ce qui peut influencer de façon sensiblement les coûts, il y a le taux de change. Bon, est-ce qu'il va varier encore ou pas varier entre le dollar canadien et l'euro!

1170 Il y a également un autre point important qu'on est en train de négocier actuellement avec les institutions financières, il y a toutes sortes d'approches, est-ce qu'elles vont tenir compte de communautaire, MRC, c'est plus sécuritaire qu'un privé qui peut fermer les livres! Le taux d'intérêt, c'est énorme en termes de différentiel qui peut jouer entre mettons trois (3 %) et quatre-cinq pour cent (4 %-5 %).

1175 Il y a évidemment, ça, on ne sait pas, le décret, qu'est-ce qui peut être imposé en termes de suivi. Parce que, bon, s'il faut faire des décomptes d'oiseaux, des chiroptères, à coup de cent cinquante-cent soixante-quinze mille dollars (150 000 \$-175 000 \$) par année, ça va vite. C'est des coûts, on a mis un budget, mais comment ça va se répartir!

1180 Et il y en avait un quatrième que j'oublie, je m'excuse, mais qui peut varier, qui peut faire varier le coût de construction.

1185 Oui, c'est ça. Actuellement, oui, tantôt, monsieur Scully en a parlé, le contrat, c'est vrai, le contrat au départ prévoyait un poste de sectionnement à un endroit. Suite aux études d'Hydro, etc., on nous a demandé de le déplacer et ça, il y a des négociations actuellement en cours avec Hydro-Québec pour le partage des coûts. Ça, ça peut influencer également le coût du projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

1190 Donc dans le fond, actuellement, donc c'est une prévision budgétaire; il peut y avoir des ajustements qui peuvent se faire selon le décret, selon les conditions qui peuvent être imposées au projet ou des différentes négociations qui sont en cours.

PAR M. MARCEL FAFARD :

1195 C'est ça. Puis il y a même un cinquième élément, dépendant des décisions du conseil d'administration, actuellement on a un contrat, bien, une entente de principe avec Servion-REpower pour l'opération, une garantie totale les deux (2) premières années d'opération.

1200 En termes un peu populaires, on dit une garantie bumper à bumper. Tu sais, une voiture vraiment garantie.

1205 Donc, ces deux (2) premières années là, ça va être une décision du conseil d'administration en collaboration avec les financiers, parce qu'on sera pas tout seul, est-ce qu'on va les inclure dans le coût de projet ou les mettre dans les coûts d'opération année 1 et année 2?

Ça, c'est une discussion.

1210 L'autre élément, on a prévu un certain montant pour un fonds de roulement. Bon, ça aussi, les financiers peuvent influencer ou nous obliger à en mettre plus ou à en mettre moins.

Alors ça, c'est tous des éléments qui peuvent faire bouger un peu le coût d'investissement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1215 Monsieur Gignac.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1220 Étant donné que le projet est financé à cent pour cent (100 %), ça veut dire qu'il n'y a aucun argent liquide nulle part, s'il y a un dépassement de coûts, il faut retourner emprunter de l'argent.

Donc si on retourne emprunter de l'argent, ça demande de l'intérêt. Ça augmente encore les coûts. C'est une chaîne sans fin.

1225 On dépasse les coûts, ça augmente le prix de revient, ça augmente les intérêts, mais c'est toujours les mêmes éoliennes qui tourneront pas plus vite. Donc qui dit, tu augmentes d'une place, tu as pas plus de rendement, mais tu augmentes les coûts. On va se retrouver, les citoyens de la MRC...

1230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça, monsieur Gignac...

1235 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Non, mais vous comprenez?

PAR LE PRÉSIDENT :

1240 Oui, je comprends.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1245 La question est celle-ci! Où est-ce qu'ils vont prendre l'argent s'il y a des dépassements de coûts?

PAR LE PRÉSIDENT :

1250 Bon, avec la question, on va y aller. Monsieur Fafard, donc si jamais il y avait un dépassement de coûts, de quelle façon les sommes additionnelles vont être obtenues?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1255 Bon, en négociation avec ceux qui ont l'habitude de faire ça, des financiers, eux embauchent leurs propres professionnels pour tout vérifier ça.

1260 Donc, entre guillemets, l'accréditation du montant final va être faite avec le groupe financier avec qui on va s'entendre. Et généralement, ces gens-là demandent des sécurités. C'est là que je parle, le fonds de roulement, est-ce qu'ils vont demander cinq cent mille (500 000 \$), ils vont demander deux millions (2 M\$), qui est comme l'argent liquide qui va être inclus dans le coût de projet, mais qui n'est pas nécessairement affecté à une dépense particulière.

1265 C'est sûr qu'il va y avoir un petit coût à quelque part de sécurisation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1270 Mais est-ce que par exemple, vous pouvez avoir l'option d'emprunter plus disons à l'institution financière, comme vous pouvez dire, bien, on retourne en règlement d'emprunt?

Est-ce qu'à ce moment-là, il peut y avoir cette possibilité-là ou si vous êtes limité? Le règlement d'emprunt, vous êtes au maximum permis?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1275 Bien, il y a deux (2) possibilités.

PAR LE PRÉSIDENT :

1280 C'est ça, on parle toujours d'emprunt quand même.

PAR M. MARCEL FAFARD :

1285 Advenant un dépassement important de coûts, il y a deux (2) possibilités. C'est soit que l'actionnaire, la MRC augmente sa mise de fonds par un autre règlement ou qu'on va voir le financier pour emprunter le surplus.

Moi personnellement, je vois deux (2) possibilités actuellement.

1290 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully, il y a un maximum, je pense, si je ne me trompe pas. Y a-t-il un maximum pour que la MRC peut investir? Au niveau du règlement d'emprunt, est-ce que c'est trente pour cent (30 %) du coût? Il me semble que vous m'avez dit un chiffre hier?

1295 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

1300 Non, il n'y a pas de limite, monsieur le Président. En fin de compte, qu'est-ce qu'on recherche au niveau contractuel avec Hydro-Québec, c'était le respect de l'engagement d'être à cent pour cent (100 %) communautaire, donc cent pour cent (100 %) de la capitalisation provenant de la MRC, mais pas au niveau de l'équité seulement, mais s'ils vont chercher le financement, c'est la MRC qui va chercher ce financement-là auprès des prêteurs, et cent pour cent (100 %) du contrôle.

1305 Donc ça, c'est le respect et Hydro-Québec devra s'assurer, durant la réalisation, l'exploitation du parc éolien, que ces engagements-là sont respectés tout le long.

PAR LE PRÉSIDENT :

1310 Madame Beaudoin, au niveau du ministère des Affaires municipales, est-ce qu'une MRC a une limite, par exemple pour un projet comme celui-là, est-ce qu'il y a une portion où on peut pas dépasser un pourcentage, où on peut pas dépasser un investissement en règlement d'emprunt?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

1315 À ma connaissance, non. Mais je pourrais aller valider.

1320 Mais dans la lettre transmise concernant le règlement d'emprunt, on indiquait au troisième paragraphe que le ministre pouvait rendre toute éventuelle demande d'autorisation de fonctionnement ou d'engagement de crédit relative au projet visé par le Règlement 205-11, conditionnelle à l'approbation des personnes habiles à voter.

1325 Donc pour le premier règlement d'emprunt, il n'y a pas eu d'approbation des personnes habiles à voter, mais pour un repositionnement ou un engagement supplémentaire, il y aurait la condition qui serait que l'approbation des personnes habiles à voter serait nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Ce document-là, est-ce que c'est un document que vous pouvez déposer?

1330

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Je vais m'informer.

1335

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gignac.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1340

Ce serait quoi le plafond en fait de dépassement de coûts? Le plafond, mettons qu'ils disent rendu là, on arrête, parce que là on est, je vais exagérer l'affaire, on part avec soixante-huit (68 M\$) et à un moment donné, on réalise qu'on est à soixante-quinze (75 M\$), y a-t-il un plafond qui va être fixé à un moment donné, parce qu'à un moment donné, on va se retrouver avec cent millions (100 M\$)?

1345

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Dans le fond, vous voulez savoir, supposons, à quel moment, est-ce qu'il y a un point où là on dit, bien maintenant, ça vaut plus la peine, on arrête tout!

1350

PAR M. FERNAND GIGNAC :

C'est ça.

1355

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a un plafond, il y a un montant où est-ce que le projet ne devient plus intéressant et vous dites, bien là, maintenant on recule, on arrête, malgré tout ce que ça peut amener comme pénalités de toutes sortes?

1360

Est-ce qu'il y a un seuil où ça ne devient plus rentable du tout?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1365

Moi, monsieur le Président, non, je n'ai pas de seuil. C'est une décision qui va relever du conseil d'administration lorsqu'on va évoluer avec les financiers, et c'est le conseil d'administration qui va prendre la décision.

1370

Moi personnellement, il n'y a pas de seuil. Une extrapolation, ça peut se faire, on peut simuler si ça coûte soixante-dix-soixante-quinze-quatre-vingts (70 M\$-75 M\$-80 M\$), c'est des simulations qui peuvent être faites.

1375

Et je suis convaincu que quand on va cerner à la fin, on va être deux (2) financiers, parce qu'on négocie de gré à gré, je suis convaincu qu'ils vont nous demander ces scénarios-là, le pire.

PAR LE PRÉSIDENT :

1380

Donc pour l'instant, on n'a pas...

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Il n'y a pas de plafond pour le moment.

1385

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire qu'il pourrait y en avoir un, mais ce que je comprends, c'est qu'il n'a pas encore été déterminé, puis le Conseil n'a pas pris de décision à cet égard.

1390

Il y a un suivi, j'imagine qu'il se fait régulièrement avec le Conseil au niveau des coûts?

PAR M. DENIS BOISVERT :

1395

Oui, absolument, un suivi rigoureux qui se fait avec le conseil d'administration.

Et puis je veux juste faire une petite nuance, monsieur le Commissaire aussi, si vous me le permettez! On entend souvent, en tout cas, depuis quelques minutes, un dépassement de soixante (60 M\$) à soixante-sept millions (67 M\$).

1400

Je veux juste rappeler que ce sept millions là (7 M\$) supplémentaire, ce n'est pas un dépassement de coûts, c'est uniquement un choix que Parc éolien a fait de hausser les éoliennes, parce qu'il y a une profitabilité au bout.

Et ce choix-là a aussi été entériné par l'actionnaire de Parc éolien.

1405

Alors à ce moment-là, ce n'est pas un dépassement de coûts. C'est un choix volontaire qui a été fait d'augmenter la hauteur des éoliennes pour accroître la rentabilité davantage.

PAR LE PRÉSIDENT :

1410

Parce qu'en fait, au départ, on parlait de cinquante et un virgule cinq gigawattheures (51,5 GWh), et là, maintenant, c'est cinquante-neuf virgule quatre (59,4 GWh), et ce rehaussement-là, si je comprends bien, c'est ça qui a permis d'obtenir une augmentation du rendement, si on veut.

1415

PAR M. DENIS BOISVERT :

Oui. C'est ce qui a été pris en compte par les administrateurs et les élus qui ont pris cette décision.

1420

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, merci.

1425

PAR M. FERNAND GIGNAC :

À quel moment la MRC a rendu public le rapport sur les vents?

PAR LE PRÉSIDENT :

1430

Sur les vents?

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1435

Sur les vents, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous dire? Il y a eu trois (3) rapports, si je ne me trompe pas?

1440

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Rendus publics. Dont on peut prendre connaissance de ça.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1445

Le premier rapport global, c'est la MRC qui l'avait effectivement commandé. Il n'a pas été rendu public intégralement. On a déjà expliqué ici devant vous que ces rapports-là ont une importance pour Parc éolien par rapport à différents aspects, dont des aspects économiques.

1450

Et puis les autres rapports qu'on a eus, c'est deux (2) autres rapports, toujours un de la firme GPCo, un deuxième, et un troisième qui est d'une deuxième firme, GL GH, et puis ces rapports-là n'ont pas été non plus divulgués, rendus publics, seulement les sommaires, les résumés exécutifs qui ont été rendus publics.

1455

Et si ma mémoire est bonne, ils sont aussi sur le site Internet de Parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT :

1460

Parce que je sais que nous, on a demandé ce dépôt des sommaires. C'est déposé actuellement ou en tout cas sur le point de l'être pour le BAPE.

Mais chez vous, en fait, vous dites que vous les avez mis accessibles sur votre site Web, savez-vous un peu à partir de quand est-ce que ces documents-là, les résumés, on s'entend bien?

1465

PAR M. DENIS BOISVERT :

Les résumés ont été mis dernièrement. Les résumés, pas les rapports, on s'entend.

Écoutez, j'ai la perception qu'ils sont sur le site Internet.

1470

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais on demande depuis quand, à partir de quel moment ça a été mis, le savez-vous?

1475

PAR M. DENIS BOISVERT :

Ça doit être les derniers mois.

PAR LE PRÉSIDENT :

1480

Les derniers mois, donc on parle de quoi, le début de l'année?

PAR M. DENIS BOISVERT :

1485 Écoutez, je vais vérifier. À l'ajournement, je reviendrai avec la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

1490 Après la pause, parfait, merci.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

 On est en 2014, le projet date de 2008!

1495 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Là, monsieur Gignac, je sais que vous voulez poser beaucoup de questions, mais j'ai d'autres personnes sur ma liste, donc je vais vous rappeler, allez vous réinscrire s'il vous plaît.

1500

DAVID FORCIER

PAR LE PRÉSIDENT :

1505 Je vais appeler maintenant monsieur David Forcier s'il vous plaît.

PAR M. DAVID FORCIER :

1510 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Bonsoir.

1515

PAR M. DAVID FORCIER :

1520 J'aimerais tout d'abord revenir rapidement sur une question que j'avais posée hier soir. La municipalité, pour le projet éolien en question, était située à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphanie proche de Rivière-du-Loup.

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui parfait. Je pense que ça a été dit aujourd'hui.

1525

PAR M. DAVID FORCIER :

Ah, d'accord. Ensuite, si ça peut aider monsieur Forget et monsieur Matteau, j'aimerais signaler que les points relais WiFi de la compagnie Québec Internet sont installés sur les sommets des élévateurs à grains des exploitants agricoles de la région. Si ça peut les aider à rechercher plus facilement et peut-être prendre en compte ce type d'installation, pas seulement les tours.

1530

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez pris en note l'information? Peut-être répéter s'il vous plaît, monsieur Forcier. Ils ont pas pris en note toute l'information.

1535

PAR M. DAVID FORCIER :

Les points relais WiFi de la compagnie Québec Internet, anciennement Ordiamicus, sont installés au sommet des élévateurs à grains d'exploitations agricoles environnantes. Prendre en compte ce type d'installation.

1540

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, parfait, merci.

1545

PAR M. MARCEL FAFARD :

Si vous pouvez me donner lesquels?

1550

PAR LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas, est-ce que vous avez des précisions sur lesquels bâtiments, lesquels silos?

1555

PAR M. DAVID FORCIER :

Il y en a un, j'ai oublié le nom de famille malheureusement, mais il est situé au coin du rang Saint-Louis et Saint-Thomas, à la frontière justement entre Yamaska et Saint-Robert.

1560

PAR LE PRÉSIDENT :

Près de la ligne électrique, dans ce secteur-là, les pylônes?

1565 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Oui, assez proche, oui en effet. Ça passe à moins d'un kilomètre (1 km). Je sais qu'il y en a un là.

1570 Je ne connais pas les autres, mais c'est parce que c'est celui qu'on utilise.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Ça vous va? Bon, si ça peut vous aider, parfait, merci beaucoup.

1575 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Pour rester dans le domaine des technologies de la communication, pour ma question, il a été mentionné aujourd'hui à propos des réseaux WiFi pour Internet, mais j'aimerais savoir ce qu'il en est des réseaux cellulaires?

1580 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc est-ce que vous pouvez nous répondre à cette question des cellulaires?

1585 **PAR M. YANICK MATTEAU :**

Un instant, je vais trouver l'information.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, rappelez-moi, c'est dans l'annexe de PR3.2?

1595 **PAR M. YANICK MATTEAU :**

Exact, c'est l'annexe 7.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Donc si jamais vous vouliez regarder, il y a une étude qui a été faite au point de vue télécommunication, donc il y a plus d'informations dans le document de l'étude d'impact, les annexes.

PAR M. DAVID FORCIER :

1605 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1610 Est-ce que vous voulez plus de temps pour chercher?

PAR M. YANICK MATTEAU :

1615 Oui, je vais chercher l'information et je vous reviens.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Avez-vous une autre question, monsieur Forcier?

1620 **PAR M. DAVID FORCIER :**

 Oui bien sûr. En fait, j'en ai quelques autres!

1625 Hier, en particulier les maires des municipalités disaient avoir eu peu ou pas du tout de contradictions à propos des éoliennes. Mais on parle d'assemblées constituées de seulement vingt (20) personnes.

1630 Or, on est quand même plus nombreux que ça dans la région. J'aimerais savoir quels sont les moyens de communication mis en place par les municipalités en question pour informer les citoyens de la venue d'éoliennes, qu'est-ce que les gens auraient pu manquer ou ignorer volontairement?

PAR LE PRÉSIDENT :

1635 En plus de ce qui a été fait par exemple, en plus des assemblées qui ont été organisées par le promoteur, est-ce que les municipalités, localement, les trois (3) municipalités qui sont plus

directement touchées par le projet, si elles ont fait des séances d'information ou invité les gens à participer.

1640 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Entre autres, en particulier les invitations. Parce que les séances ont manifestement eu lieu, mais comment les a-t-on informés que ces séances-là étaient tenues.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Par rapport au projet actuel.

1650 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1655 Je vais commencer avec vous, madame Libert, est-ce que vous avez compris la question de monsieur Forcier?

PAR Mme MARIA LIBERT :

1660 Je vais répondre pour ma municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1665 Oui, en fait à tour de rôle, je vais vous demander de nous dire un peu comment vous avez fonctionné au niveau de l'information du public.

PAR Mme MARIA LIBERT :

1670 Nous avons dans chacune de nos municipalités des bulletins municipaux. Donc régulièrement, il y a de l'information dans ces bulletins.

Ensuite, nous avons des sites Internet dans nos municipalités. Chacune des municipalités a un site Internet, et nous avons les journaux municipaux aussi qui nous informent, les journaux de Sorel.

1675 Donc je pense que la population a été très bien informée à Saint-Aimé.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680 Est-ce qu'à Saint-Aimé, il y a eu par exemple des soirées particulièrement pour ce dossier-là, ou si ça s'est fait à l'intérieur des sujets courants, si on veut, de discussions au niveau de la municipalité?

PAR Mme MARIA LIBERT :

1685 Bien, c'est-à-dire que le conseil d'administration de Parc éolien, ils sont venus rencontrer le conseil municipal, et nous avons quand même eu assez d'informations dans notre municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1690 Dans le fond, ça a été fait avec le promoteur, donc ces soirées-là ont été organisées par le promoteur.

1695 Mais il n'y a pas eu par exemple d'activités, je dirais spécifiques, autres qu'avec le promoteur, pour ce dossier-là en particulier?

Exemple, bon, il y a eu des soirées d'information?

PAR Mme MARIA LIBERT :

1700 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1705 Organisées par la société en commandite, par le promoteur?

PAR Mme MARIA LIBERT :

Oui.

1710 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1715 Mais vous, suite à ça, est-ce que la Municipalité a dit, bien nous, on va faire une petite réunion entre nous pour notre municipalité strictement, pour parler du projet, est-ce que ça s'est fait en parallèle, disons?

PAR Mme MARIA LIBERT :

Non. Dans notre municipalité, nous n'avons pas fait de réunions comme telles particulières pour les citoyens de Saint-Aimé.

1720

PAR LE PRÉSIDENT :

Sauf que les gens ont été informés par les médias, par les journaux?

1725

PAR Mme MARIA LIBERT :

Oui, mais par contre, il y a eu quand même beaucoup d'informations avec les réunions que la MRC a faites. Je pense qu'il y en avait ici à Yamaska qui n'est pas loin de Saint-Aimé, Saint-Robert qui n'est pas loin non plus, Sorel.

1730

Donc pour nous, on a pensé que l'information était bien diffusée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1735

Parfait, merci beaucoup.

Madame De Tonnancourt de la municipalité de Yamaska! Bonsoir.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

1740

Bonsoir. Bien, j'abonderais dans le même sens que madame Libert chez nous aussi. Puis à titre d'exemple, à peu près toutes les réunions d'information en dehors de celles qui se sont tenues à la MRC se sont tenues ici à Yamaska.

1745

Et je pourrais vous faire remarquer qu'au niveau de l'acceptabilité, ici il n'y a pas beaucoup de questions, parce que j'ai remarqué qu'il n'y a aucune personne de Yamaska, même si c'est chez nous que ça se passe.

PAR LE PRÉSIDENT :

1750

Parce que nous, dans le fond, on n'est pas juge de ça.

PAR Mme DIANE DE TONNANCOURT :

1755 Non, mais je voulais juste vous faire remarquer, pour les gens que vous ne connaissez pas. Ça fait qu'on a eu nous aussi des informations au niveau des assemblées du conseil municipal. On a un journal municipal qui paraît dix (10) fois par année. Et dans les journaux régionaux, je pense qu'il y a eu quand même pas mal d'informations.

1760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK parfait. Merci beaucoup.

Monsieur Salvias pour la municipalité de Saint-Robert s'il vous plaît.

1765

PAR M. GILLES SALVIAS :

1770 Bon également moi aussi, je peux dire, je suis un peu comme mes deux (2) consoeurs. À Saint-Robert, premièrement, la première assemblée publique a eu lieu à Saint-Robert où il y avait, je pense, entre soixante (60) et quatre-vingts (80) personnes de toutes les municipalités alentour, autant de Saint-Ours, Sainte-Victoire, Saint-Thomas, Yamaska, Saint-Robert. C'était la première et naturellement, la MRC l'avait annoncée dans les journaux.

1775 Nous avec, on a notre petit journal local, le site Internet. Mais les grandes publicités venaient de la MRC, c'était un projet, si on peut dire, qui a été initié par la MRC, et je pense que ça touchait tous les résidents qui voulaient être sensibilisés, en tout cas se mettre au courant du projet.

1780 Et après ça, il y a eu deux (2) réunions à Yamaska et dont deux (2) aussi à Sorel dont une à la MRC et une à la salle des assemblées publiques de consultation où il y avait des questions et réponses puis présentation du projet.

Ça fait que dans mon cas, je pense que la population a été très bien sensibilisée, puis j'ai pas senti d'opposition sur mes citoyens.

1785 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup monsieur.

Monsieur Boisvert, est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose à ce propos?

1790

PAR M. DENIS BOISVERT :

1795 Bien, je peux profiter de l'occasion! La MRC comme telle, on a fait une compilation, et autant au nom de Parc que de la MRC, depuis 2010, puis là, je vous précise qu'on est en train de compléter, mais jusqu'en avril 2013, il y avait eu cent dix-sept (117) mentions dans les médias locaux et nationaux concernant le projet éolien. Je parle pas de spécifiquement des rencontres auxquelles mesdames et monsieur ont fait allusion, mais concernant le projet éolien, on a eu cent dix-sept (117) mentions, médias écrits, réseaux Internet et puis nationaux jusqu'en avril 2013.

1800 Et là, on va compléter la compilation pour se rendre jusqu'à avril 2014.

PAR LE PRÉSIDENT :

1805 Merci. Ça vous va monsieur Forcier?

PAR M. DAVID FORCIER :

Oui.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes prêt, monsieur Matteau pour répondre pour la question des téléphones cellulaires?

1815 **PAR M. YANICK MATTEAU :**

Oui monsieur le Président. Il y a une station de Rogers Communication qui est ici sur l'antenne pas très loin d'ici. Cette antenne-là est directionnelle, elle pointe vers Sorel-Tracy. Donc il n'y aurait pas vraiment d'effets, d'interférences au niveau des éoliennes.

1820 Puis je vais céder la parole à monsieur Tremblay.

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1825 Oui, je voudrais parler un peu des ondes radio en général, parce que ça fait quelques interventions, monsieur le Président, où on a un peu des inquiétudes au niveau soit de l'Internet ou des téléphones cellulaires.

1830 Donc je voudrais juste mentionner qu'effectivement, les ondes radio, parce que c'est de ça qu'on parle, les ondes électromagnétiques utilisées pour les télécommunications peuvent être réfléchies ou avoir de la diffraction sur les pales et sur les tours.

1835 Mais ce que je dois dire, c'est que maintenant que tout fonctionne de manière digitale et non plus analogique, donc que ce soit téléphones cellulaires, signaux, maintenant on a même, vous devez vous souvenir, je m'adresse à l'assistance, que maintenant on a changé, tous les signaux de télévision sont maintenant numériques.

PAR LE PRÉSIDENT :

1840 J'ai les cheveux blancs, vous pouvez me parler aussi!

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1845 Donc tout est numérique et digital, ça signifie la même chose. Donc c'est la même chose pour les communications ou cellulaires. C'est numérique.

1850 Donc ce que je veux mentionner, pour rassurer l'assistance, c'est que les signaux numériques sont de beaucoup moins affectés par des structures comme des éoliennes. Donc déjà que c'était pas un gros problème dans le temps que c'était analogique, maintenant qu'on a changé à la technologie numérique, ça l'est encore moins.

 Donc le risque d'avoir des interférences est somme toute assez faible.

PAR LE PRÉSIDENT :

1855 Merci beaucoup. Peut-être, monsieur Messely du ministère du Développement durable, vous avez, je pense, dans la consultation interministérielle, cette question-là de la télécommunication, je pense que ça avait été aussi abordé.

1860 Je ne sais pas les avis qui avaient été émis à ce propos-là, est-ce que vous pouvez me les mentionner un peu?

PAR M. LOUIS MESSELY :

1865 Oui monsieur le Président. On consulte effectivement quelques spécialistes à cet effet-là. On a des gens au Centre de services partagés du Québec qui font partie du ministère des Services gouvernementaux, on a un spécialiste à la Direction générale des services de télécommunication

1870 qui nous a répondu dans le cadre de l'analyse de recevabilité, que l'étude à cet effet était recevable. Le spécialiste n'est pas ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

1875 Donc l'information que vous avez actuellement est suffisante pour l'analyse environnementale?

PAR M. LOUIS MESSELY :

1880 C'est ça. Et on a eu aussi un avis d'Environnement Canada qui nous a passé une remarque dans une de ses questions. D'ailleurs, on l'a incluse dans un des documents, dans la première série de questions et commentaires. C'était un commentaire en l'occurrence, au sujet du radar météo de Villeroy.

1885 Alors Environnement Canada nous signalait que ce projet ne devait pas avoir d'influence sur le radar météo Villeroy.

PAR LE PRÉSIDENT :

Qu'il ne devrait pas ou ne devait pas? Comment c'est écrit?

1890 **PAR M. LOUIS MESSELY :**

Attendez, c'est « ne devrait pas être significative ». Mais ils avisent quand même de les tenir au courant s'il devait y avoir une modification au projet.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1900 Donc avec la disposition des éoliennes actuellement, ça fonctionne. Si jamais il y avait un déplacement des éoliennes, il pourrait y avoir, en tout cas d'autres études seraient nécessaires pour valider?

PAR M. LOUIS MESSELY :

1905 Il faudrait au moins les contacter, les tenir au courant et ils nous feraient un autre avis à ce moment-là.

Et enfin, troisième spécialiste, si vous permettez, nous ne consultons plus à leur demande Radio-Canada, depuis peut-être un an et demi (1 ½) maintenant à peu près, pour des raisons que

1910 monsieur Tremblay a avancées, c'est-à-dire que nous sommes passés maintenant à l'ère numérique.

Alors maintenant, toute problématique rencontrée serait traitée finalement par le comité de suivi par le biais de plaintes, si jamais il devait y avoir un problème de quelqu'un qui fonctionne encore avec de l'analogique.

1915 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait, merci beaucoup. Monsieur Forcier, ça vous va?

1920 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Peut-être juste pour finir de tuer le dossier des télécommunications! Qu'en serait-il de la radio AM puis FM, tant qu'à y être?

1925 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Matteau.

PAR M. YANICK MATTEAU :

1930 Je vais aller plus aux conclusions. Donc pour le AM et le FM, il n'y aucun site émetteur AM et FM dans la zone d'étude.

Donc elles sont toutes situées à plus de dix kilomètres (10 km) du parc et ne seront pas affectées par les éoliennes.

1935 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Donc on peut continuer à poigner les postes de Montréal ou CJSO sans problème?

1940 **PAR M. YANICK MATTEAU :**

Je crois que oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1945

Donc tantôt, on disait, si vous voulez avoir peut-être plus les résultats de l'étude, dans le document PR3.2, l'étude d'impact, vous avez une section, l'annexe 7, qui donne l'information sur les télécommunications. Page 25 pour la conclusion du rapport. Parfait, merci.

1950

PAR M. DAVID FORCIER :

Merci.

1955

LIETTE PARENT

PAR LE PRÉSIDENT :

1960

J'appellerais maintenant madame Liette Parent.

PAR Mme LIETTE PARENT :

1965

Bonsoir monsieur le Président. Alors j'aimerais connaître en quelle année de l'exploitation voit-on obtenir le seuil de rentabilité, dans l'hypothèse qu'on aurait un taux d'intérêt de cinq pour cent (5 %) du soixante-sept millions (67 M\$), dès la première année, on est dans le déficit?

PAR LE PRÉSIDENT :

1970

Donc monsieur Fafard, est-ce qu'il y a une période de temps où ce que le projet ne serait pas rentable et y a-t-il un moment où il va devenir rentable? Est-ce qu'il y a des pointes?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1975

Actuellement, selon le scénario étudié, dès la première année, il y a une rentabilité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1980

Au tout début?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1985 Oui. À l'exclusion, c'est bien important, du remboursement de la MRC. Parce que ça, c'est un exercice qu'on fait, théorique, parce que c'est pas Parc qui va rembourser le règlement d'emprunt de dix-sept point sept millions (17,7 M\$).

1990 Je peux vous dire que lorsqu'on prend les revenus moins les coûts d'exploitation et qu'est-ce qu'on inclut les redevances aux agriculteurs et aux municipalités et les prévisions de remboursement de l'emprunt sur un groupe de financiers, oui, c'est rentable dès la première année.

PAR LE PRÉSIDENT :

1995 Donc mise à part la partie de la MRC, c'est rentable dès la première année?

PAR M. MARCEL FAFARD :

Exact, monsieur le Président.

2000 **PAR Mme LIETTE PARENT :**

Même au taux de cinq pour cent (5 %), monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT :

2005 Monsieur Fafard, même avec le taux de cinq pour cent (5 %)?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2010 De mémoire, on a fait une simulation jusqu'à sept pour cent (7 %), et c'est rentable. Là, il faudrait que je vérifie.

D'ailleurs, le cinq pour cent (5 %), ça, je suis sûr, on l'a fait avec cinq pour cent (5 %).

2015 **PAR Mme LIETTE PARENT :**

2020 Parce que le quarante-huit millions (48 M\$) sur vingt (20) ans donnait un deux point quatre millions (2,4 M\$) par année de revenus et à cinq pour cent (5 %) sur le soixante-sept millions (67 M\$), on est déjà à trois virgule cinq millions (3,5 M\$) de dépenses, seulement en intérêts, puis on avait un revenu de deux point quatre (2,4 M\$). On a déjà un point un (1,1 M\$) de déficit.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fafard.

2025 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

J'aimerais ça revenir, parce que là-dedans, on a simulé, ça, c'est les coûts, opérations.

2030 Voyez-vous, neuf point un (9,1 M\$), dépenses d'exploitation, excédent d'exploitation, annuités d'une année type capital et intérêts, et là-dessus, on a simulé l'emprunt et le dix-sept point sept millions (17,7 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT :

2035 Donc les revenus, dans le fond, par année, c'est de neuf (9 M\$) en excluant les dépenses d'exploitation.

PAR M. MARCEL FAFARD :

2040 En incluant les dépenses d'exploitation, les annuités, dans les dépenses d'exploitation, on met tout l'ensemble des redevances et tout. Et on a fait une simulation à six point trois millions (6,3 M\$) de remboursement en capital et intérêts.

2045 Comme je vous dis, c'est une simulation, c'est pas ça qui va se passer dans la réalité, parce que Parc éolien ne remboursera pas le dix-sept point sept millions (17,7 M\$) d'emprunté.

2050 Mais on a fait une simulation comme si c'était Parc, voyez-vous, aurait emprunté soixante-sept millions (67 M\$) totalement. Les annuités, ça donne à peu près six point trois millions (6,3 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc le montant de quarante-huit millions (48 M\$) qu'on parle depuis le début, c'est le profit?

2055 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Après toutes dépenses et annuités.

PAR Mme LIETTE PARENT :

2060

C'est le profit, le quarante-huit (48 M\$), donc c'est le deux point quatre (2,4 M\$) prévu annuellement?

PAR LE PRÉSIDENT :

2065

Voilà. Mais là, c'est un peu moins au début, ce que je comprends, mais éventuellement, ça augmente avec le temps, parce que, ce que je comprenais hier, c'est que le coût de vente ou d'achat, il est indexé avec le temps.

PAR Mme LIETTE PARENT :

2070

Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2075

Merci.

YANICK CAISSE

2080

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.

2085

PAR M. YANICK CAISSE :

Je pensais avoir fini!

PAR LE PRÉSIDENT :

2090

Pardon?

PAR M. YANICK CAISSE :

2095

Je pensais avoir fini mes questions! Tantôt, on parlait des redevances ou dividendes aux villes et aux producteurs, où vont être installées les éoliennes, mais je voudrais savoir, par rapport aux redevances aux villes.

2100 Est-ce que c'est exact, même si Sorel fournit soixante pour cent (60 %) de la mise de fonds, on n'aura pas droit, c'est pas nécessairement qu'on va avoir soixante pour cent (60 %) de redevances?

PAR LE PRÉSIDENT :

2105 En fait, ce qu'on a compris, et tantôt monsieur Fafard me corrigera si je me trompe, mais il y a un douze millions (12 M\$) pour les propriétaires terriens, les propriétaires fonciers avec les agriculteurs. Il y a un douze millions (12 M\$) pour les municipalités donc qui sont directement touchées, donc les trois (3) municipalités. Ça, c'est les redevances directes.

2110 Ensuite, il va rester un montant d'argent, une trentaine de millions, si je ne me trompe pas, qui, lui, va servir à la MRC au complet. Donc c'est-à-dire qui peut servir pour des projets régionaux, il peut être redonné aux municipalités, puis il y avait une troisième option – il y en a toujours une qui me manque à chaque fois – le fonctionnement de la MRC.

2115 **PAR M. YANICK CAISSE :**

C'est la partie qu'on retourne aux villes, OK. Ce que je veux savoir, est-ce que, je sais pas, moi, il y a mille (1000) citoyens à Saint-Gérard, il y en a trois mille (3000), je donne des chiffres, trois mille (3000) à Yamaska, puis on est trente mille (30 000) à Sorel, ce sera pas au prorata?

2120 **PAR LE PRÉSIDENT :**

2125 On va poser la question. Monsieur Boisvert, le trente millions (30 M\$), l'excédent, une fois que les redevances aux propriétaires et aux municipalités sont versées, de quelle manière à ce moment-là, si jamais il était redistribué aux municipalités constituantes, de quelle façon ça serait fait?

PAR M. DENIS BOISVERT :

2130 En fonction de la richesse foncière uniformisée, si c'était le choix du conseil de distribuer aux municipalités. Ce serait en fonction de la RFU, richesse foncière uniformisée.

PAR LE PRÉSIDENT :

2135 C'est pas en fonction de la population, mais plutôt en fonction de la richesse foncière?

PAR M. DENIS BOISVERT :

C'est ça. Ce qu'on peut appeler communément l'évaluation.

2140

PAR M. YANICK CAISSE :

OK. L'autre question que je voulais apporter! Est-ce qu'il y a des projets qui existent sous forme de coopérative?

2145

PAR LE PRÉSIDENT :

Au niveau de projets éoliens?

2150

PAR M. YANICK CAISSE :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2155

On pourrait demander à monsieur Scully d'Hydro-Québec Distribution, s'il y a d'autres projets qui sont similaires ou semblables à ce qu'on a actuellement ici?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

2160

Monsieur le Président, à ma connaissance, il y a un seul projet qui est de type coopératif, c'est celui qui est au Saguenay, le projet Val-Éo Belle-Rivière.

PAR LE PRÉSIDENT :

2165

Et c'est un projet, c'est communautaire dans le sens que c'est MRC-municipalités, le savez-vous?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

2170

Non, c'est une coopérative, donc les membres d'une coopérative, et aussi il y a un promoteur privé qui participe.

PAR LE PRÉSIDENT :

2175

C'est un projet éolien aussi?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

C'est un projet éolien aussi qui est issu du même appel d'offres.

2180

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc dans celui de vingt-cinq mégawatts (25 MW)?

2185

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

C'est ça, maximum vingt-cinq mégawatts (25 MW).

PAR M. YANICK CAISSE :

2190

Est-ce que notre projet ici aurait pu être sous forme de coopérative?

PAR LE PRÉSIDENT :

2195

La question, je peux la poser, monsieur Scully, est-ce qu'il aurait pu y avoir une coopérative qui se forme dans la région pour présenter un projet, pour répondre à l'appel d'offres? C'était ouvert à tous?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

2200

Monsieur le Président, la seule manière que je peux répondre, en fin de compte, c'est les conditions, les exigences de l'appel d'offres. En fin de compte, il était possible pour une coopérative de participer en tant que communauté. C'était dans la définition du règlement du gouvernement et que nous avons repris au niveau du document d'appel d'offres.

2205

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc en autant qu'on répond aux exigences de l'appel d'offres, tous les groupes communautaires, coopératives, MRC, tout ça, pouvaient soit présenter un projet pour répondre à l'appel d'offres selon les conditions exigées.

2210

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

C'est ça. Le gouvernement avait visé vraiment des MRC, des municipalités, des coopératives, puis des associations de personnes, un regroupement local.

2215

PAR LE PRÉSIDENT :

2220 Puis comme vous le disiez hier aussi, il y avait un pointage. Un projet qui était cent pour cent (100 %) communautaire avait plus de points, par exemple, qu'un projet où une communauté s'était affiliée, par exemple, avec un promoteur, un privé?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

2225 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2230 Donc il y a des avantages, certains critères à respecter.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Effectivement.

2235 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Est-ce que la MRC a envisagé de faire une coopérative?

PAR LE PRÉSIDENT :

2240 Je peux poser la question. Monsieur Boisvert, est-ce que ça a été envisagé de faire une coopérative?

PAR M. DENIS BOISVERT :

2245 Non. La coopérative n'est pas la formule qui a été envisagée.

2250 Dans le fond, quand les maires ont parlé du projet éolien au tout début et de la possibilité, en voyant les coûts, de dire, bon bien, on voudrait faire un projet comme ça, quelle est la façon qu'on peut le faire!

2255 La grande préoccupation, c'était de ne pas empiéter ou de limiter le pouvoir d'emprunt des municipalités. Alors on s'est dit, les maires voulaient avoir un projet communautaire, et on a dit, regarde, comment on peut sauvegarder le pouvoir d'emprunt des municipalités!

Ça fait qu'on est allé rencontrer le gouvernement, le ministère des Affaires municipales, et c'est eux qui nous ont suggéré la structure légale d'une société en commandite, parce que c'était la structure légale la plus appropriée à notre situation.

2260 Donc il y a eu un rapport qui a été déposé au conseil de la MRC, puis c'est suivant ce rapport qu'on a choisi la structure en commandite comme étant la structure légale appropriée.

2265 Parce que le bienfait de cette société-là, c'est que la MRC, en tant que mise de fonds, met dix-sept point sept vingt-cinq millions (17,725 M\$), et il y a comme une protection. C'est le commandité qui fait l'emprunt de l'excédent, dans le fond.

2270 Ça fait qu'au niveau du ministère des Affaires municipales, la même chose. Quand ils ont regardé notre règlement d'emprunt, pour une des premières fois, puis c'est eux qui nous le disaient, normalement quand les municipalités ou MRC empruntent, c'est pour un projet de services, une bibliothèque, des routes, des rues ou un édifice municipal. Et dans le cas présent, c'était nouveau pour eux, c'était un projet qui générait des profits.

2275 Donc il y a eu une analyse qui a été faite en fonction d'une génération de profits, donc de revenus qui entraînent en ligne de compte dans les paramètres d'analyse.

Puis en même temps, bien, c'est ça, ça permettait au conseil de la MRC de sauvegarder le pouvoir d'emprunt des municipalités locales, puis c'était leur grande préoccupation à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2280 OK parfait, merci.

PAR M. YANICK CAISSE :

2285 Mais sous forme de coopérative – tantôt on parlait que souvent les gens ne se présentent pas aux assemblées – sous forme de coopérative, chacun individu de la région a pu prendre conscience qu'il détenait une part du projet. Ça change rien pour le financement, le financement serait venu par les taxes, c'est pas chaque citoyen qui aurait sorti de l'argent de sa poche, il aurait été sur son compte de taxes pareil.

2290 Il me semble que sur la formule coopérative, chacun individu aurait été interpellé directement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2295

Là, je comprends que c'est un peu votre mémoire.

PAR M. YANICK CAISSE :

2300

Pas de questions, c'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT :

2305

Écoutez, c'est pas qu'on veut pas vous entendre, on va vous entendre le 17 juin, mais pour l'instant, on est dans les questions. Merci.

FERNAND GIGNAC

2310

PAR LE PRÉSIDENT :

J'appellerais maintenant monsieur Fernand Gignac s'il vous plaît.

2315

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Tantôt, sur les vents, les vents sont publics rien que depuis trois-quatre (3-4) semaines, si j'ai compris?

2320

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, ça va être vérifié tout à l'heure, on n'a pas la date encore, mais je pense qu'on parlait peut-être au début de l'année.

2325

Monsieur Boisvert va nous revenir après la pause puis va nous dire depuis quand les informations sont disponibles sur leur site.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2330

Il me semble que ça aurait dû être public, ces vents-là, c'est notre argent.

PAR LE PRÉSIDENT :

2335 Bien écoutez, je comprends votre point de vue, mais comme information, ce qu'on va avoir tout à l'heure, c'est depuis quand ils ont été mis, les documents, les résumés sur leur site. On va avoir la réponse tout à l'heure.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2340 Pourquoi les noms des propriétaires sont masqués sur les contrats? On peut pas savoir le nom des propriétaires qui ont négocié avec la MRC pour avoir des éoliennes sur leur terre?

PAR LE PRÉSIDENT :

2345 Normalement, c'est nominatif, mais je vais quand même demander à monsieur Boisvert c'est quoi exactement.

2350 Quand vous faites des contrats d'option comme ça, est-ce que ces renseignements sont conservés privés, confidentiels pendant un certain nombre de temps, est-ce qu'ils deviennent publics? Comment ça fonctionne?

PAR M. DENIS BOISVERT :

2355 Oui effectivement, monsieur Gignac, l'intervenant avait fait une demande d'accès à l'information à la MRC pour avoir les contrats d'option, les octrois d'option que Parc a signés avec chacun des propriétaires des terres.

2360 Et dans ce contexte-là, pour analyser sa demande et donner suite, on a vraiment appliqué la loi. C'est notre devoir.

Et tout ce qui est à caractère nominatif, vous avez raison, monsieur le Président, devait être biffé. Et puis on a pris nos informations et on a appliqué les critères de la loi.

2365 C'est-à-dire si par exemple il y avait un octroi d'option au nom de Denis Boisvert, il fallait qu'on le caviarde. Et puis si c'était, je sais pas, Denis Boisvert Ferme inc., bien, on pouvait le laisser.

PAR LE PRÉSIDENT :

2370 En fait, vous pouvez conserver le nom des entreprises mais pas les individus.

PAR M. DENIS BOISVERT :

Puis on devait enlever tout ce qui était sujet à pouvoir identifier les noms des signataires.

2375

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Mais pourquoi qu'on peut pas savoir le nom des signataires? Je connais pas le principe de loi, là.

2380

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien en fait, c'est pour conserver l'anonymat, la protection de la vie privée. Il y a plusieurs facteurs qui entourent ces aspects-là.

2385

Mais vous, est-ce qu'il y a une question en particulier? Parce que dans le fond, les contrats, c'est des contrats types. Tantôt, on expliquait tout à l'heure, si c'est une question par rapport au contrat, par rapport à ses dispositions, on peut en discuter mais sans l'adresser à une personne en particulier.

2390

PAR M. FERNAND GIGNAC :

C'est des éoliennes publiques sur des terres, des éoliennes publiques avec l'argent du peuple, on peut pas savoir où ce qu'ils vont les installer sur les terres des personnes qui vont les avoir.

2395

PAR LE PRÉSIDENT :

Attendez. La question d'où elles sont installées, ça, on a les cartes où on voit l'endroit où c'est localisé.

2400

Si je ne me trompe pas, on peut aussi avoir les numéros de lots. Je pense qu'on les voit sur les cartes.

2405

Donc vous pouvez savoir les terrains, numéros de lots, à ce moment-là, vous pouvez aller voir, je sais pas si au niveau du Registre de l'évaluation municipale jusqu'où on a de l'information, mais vous pouvez avoir ces informations.

2410

Si c'est une entreprise, à ce moment-là, comme disait tantôt monsieur Boisvert, ça peut être divulgué. Mais dans le cas d'un individu, ce l'est pas. C'est simplement ça.

Par contre, si vous avez des questions par rapport aux contrats, par rapport aux dispositions contractuelles qui ne sont pas nominatives et qui ne concernent pas un individu en particulier, on peut répondre à ce moment-là.

2415

PAR M. FERNAND GIGNAC :

OK. J'ai demandé les états de comptes des dépenses jusqu'à 2013, puis j'ai beaucoup de choses qui sont biffées là-dessus.

2420

PAR LE PRÉSIDENT :

Je sais pas quel document vous avez, monsieur.

2425

PAR M. FERNAND GIGNAC :

C'est les états financiers de 2010 à 2013, avec plusieurs comptes de dépenses qu'on ne sait pas à qui a été l'argent. Il y en a pour treize mille dollars (13 000 \$) qu'on ne sait pas à qui ça a été payé.

2430

Je ne comprends pas qu'on puisse pas savoir exactement où va l'argent qu'on dépense. Il y a trois-quatre (3-4) fois trois cent cinquante piastres (350 \$) sur des noms de personnes qu'on ne sait pas à qui ça va.

2435

Il y a des montants de mille piastres (1000 \$) qu'on ne sait pas à qui ça va. Je comprends pas ça, moi, là, qu'on puisse pas savoir où ce que notre argent va aller.

Il y en a un de mille deux cents piastres (1200 \$), on sait pas à qui ça va.

2440

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais ce document-là, puisque vous parlez d'un document, j'ai aucune idée d'où ça vient.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2445

C'est la MRC qui me l'a fait parvenir avec plusieurs places masquées.

PAR LE PRÉSIDENT :

2450

Monsieur Boisvert, est-ce que c'est des documents qui font partie de ceux que tantôt vous nous mentionniez sous la loi ?

PAR M. DENIS BOISVERT :

2455 Non, c'est une autre demande que monsieur avait faite d'accès à l'information, puis le même principe s'appliquait.

PAR LE PRÉSIDENT :

2460 Donc c'est nominatif.

PAR M. DENIS BOISVERT :

2465 Si c'était pour la firme Dessau, bien, le nom apparaît, mais si c'est un nom d'individu, pour le même principe.

Mais ce que je peux rajouter, monsieur, si vous me permettez, monsieur le Commissaire, c'est que le montant total associé au nom caviardé était minime par rapport à l'ensemble des comptes ou des déboursés qui apparaissaient sur l'ensemble des feuilles qui lui ont été remises.

2470 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

C'est pas le montant qui compte, c'est le principe. C'est le principe.

PAR LE PRÉSIDENT :

2475 Mais monsieur Gignac, là, vous avez ce document-là, je comprends que vous n'êtes pas totalement satisfait, vous pouvez toujours venir nous le dire lors des mémoires que pour vous, vous aimeriez en savoir un peu plus. Vous pouvez nous dire tout ça.

2480 Mais pour l'instant, je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin dans l'information que vous cherchez.

2485 Par contre, comme je disais tout à l'heure, si c'est des questions par rapport, plus factuelles sur des éléments, des dépenses qui ont été faites, mais qui ne sont pas nominatives, on peut poser des questions.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2490 Y a-t-il d'autres mondes derrière moi qui ont des questions à poser?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, j'ai une autre personne après vous. Vous allez revenir, vous réinscrire, merci.

2495

DAVID FORCIER

PAR LE PRÉSIDENT :

2500

Monsieur David Forcier s'il vous plaît.

PAR M. DAVID FORCIER :

2505

Donc en ce qui concerne la sonorité des éoliennes, il a déjà été mentionné que le son des éoliennes se perdait sur une certaine distance. J'ai des réserves là-dessus, mais ça, c'est pour le 17 juin.

2510

En revanche, au pied d'au moins deux (2) des éoliennes on retrouve des porcheries. Et au pied des éoliennes, le son se fait entendre. J'ai quelques inquiétudes par rapport à l'effet de ces sons, voire sifflements sur les porcs en question.

PAR LE PRÉSIDENT :

2515

Monsieur Fafard, je pense que vous avez un expert avec vous, je ne sais pas s'il est toujours là, monsieur Guérin, je pense?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2520

Oui.

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2525

Excusez-moi, est-ce qu'on pourrait répéter la question?

PAR LE PRÉSIDENT :

2530

Bien, avant de répondre à la question directement, ce qu'on pourrait peut-être faire, si vous permettez, monsieur Forcier, c'est qu'on va faire un peu un survol de qu'est-ce qui a été fait, la méthodologie qui a été utilisée, un peu voir le résultat et ensuite, on viendra au point particulier.

En fait le point que monsieur Forcier nous demande, c'est les effets, si on veut, du bruit de deux (2) éoliennes, je pense, qui sont près des porcheries sur la ferme Jean-Louis, donc sur le chemin Joyal.

2535 Puis tout à l'heure, aussi juste pour vous préciser, je ne sais pas si vous étiez là, mais on avait parlé hier ou en tout cas cet après-midi, il y a peut-être une possibilité que ces deux (2) éoliennes-là pourraient être redéplacées, donc il est possible qu'il y ait une nouvelle distance par rapport aux bâtiments.

2540 Mais pour l'instant, on va voir un peu qu'est-ce qu'il en est.

PAR M. MARCEL FAFARD :

2545 Les deux (2) éoliennes qui sont déplacées, au contraire, on approche une de la porcherie, selon la demande qui a été faite hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2550 Alors j'ai perdu ce bout-là, moi! J'étais convaincu qu'on s'éloignait. Je sais qu'il y avait le boisé, on s'éloigne du boisé?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2555 La 7, la 6, et la 6 se déplaçait vers une autre porcherie.

PAR LE PRÉSIDENT :

2560 C'est vrai. Dans le fond, on s'éloignait du boisé et aussi de la résidence qui était près du rang du Bord-de-l'Eau.

PAR M. MARCEL FAFARD :

Le garage.

2565 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On s'approche des bâtiments.

PAR M. MARCEL FAFARD :

2570

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2575

Merci de me ramener à l'ordre.

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2580

Donc je vais vous présenter un petit peu la méthodologie qui a été utilisée pour l'étude de climat sonore.

On a tout d'abord utilisé quatre (4) points d'échantillonnage pour mesurer le climat sonore actuel. Donc il y avait deux (2) points qui étaient localisés sur le rang Bord-de-l'Eau, un sur le rang Saint-Louis et un sur le rang Saint-Thomas.

2585

Lors de ces mesures, la principale source de bruit était la circulation routière. Il y avait très peu de vent, des vents inférieurs à trois mètres par seconde (3 m/s), je pense.

En règle générale, durant la période estivale, on va retrouver d'autres sortes de bruit, comme, bien, les activités agricoles par exemple, la présence d'insectes et d'oiseaux.

2590

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc l'échantillonnage a été fait en période hivernale, c'est bien ça?

2595

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

L'échantillonnage a été fait en période hivernale, donc c'est sûr que ce sont des conditions plutôt calmes et très conservatrices.

2600

PAR LE PRÉSIDENT :

Une situation où ce qu'il y a le moins de bruit ambiant?

2605

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

Bien, il n'y a pas de feuilles dans les arbres. Il n'y avait pas de vent lors des relevés. Il y avait aucune activité, donc à part la circulation routière.

Donc on a eu effectivement une situation extrêmement calme.

2610

Les résultats obtenus sont résumés ici au tableau pour les quatre (4) points. On a distingué les périodes de jour et de nuit.

Donc les niveaux qu'on appelle LAeq(1h), en fait, ça représente un niveau moyen durant une période d'une heure. Ça, c'est tel que spécifié selon la Note d'instructions 98-01 du MDDEFP.

2615

Donc les points 1 et 2 situés le long du rang Bord-de-l'Eau sont relativement similaires, puisqu'ils sont affectés à peu près par la même source de bruit qui est la circulation routière. On parle de niveaux, le jour, qui varient grosso modo de quarante et un (41 dBA) à quarante-neuf (49) dBA au point 2 et quarante-quatre (44 dBA) à cinquante (50) dBA au point 1.

2620

La nuit, ce niveau diminue forcément un petit peu.

Et on va retrouver finalement des niveaux de l'ordre de quarante et un (41 dBA) à quarante-sept-quarante-huit (47-48) dBA.

2625

Au point 3 qui est situé, lui, il était situé, je ne me souviens plus, c'était Saint-Louis, le point 3 sur le rang Saint-Louis. Donc on se retrouve avec des niveaux de jour qui ont varié de trente-sept (37 dBA) à quarante-neuf (49) dBA et, la nuit, de trente (30 dBA) à quarante-trois (43) dBA.

2630

Pour le point 4 situé sur le rang Saint-Thomas, là on s'est resitué finalement avec des niveaux relativement similaires au point 3 avec des niveaux qui variaient de trente-six (36 dBA) à quarante-sept (47) dBA et, la nuit, de trente (30 dBA) à quarante-trois (43) dBA.

2635

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste une question! Le niveau de trente (30) dBA, on comprend qu'il peut être même moindre, parce qu'étant donné que je pense que vos appareils détectent à partir de trente (30 dBA), est-ce que je me trompe?

2640

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

Un des appareils, il me semble que c'était au point 3, qui effectivement était limité. C'est rare qu'on mesure des niveaux en dessous de trente (30) dBA à l'extérieur. C'était le point 3, j'ai du mal à lire, mais en tout cas, le point 3 sur le rang Saint-Louis, effectivement, était limité dans sa période la plus basse à trente (30) dBA. On aurait peut-être pu mesurer des niveaux plus bas.

2645

2650

Ce qui semble peut-être, en tout cas ça n'aurait pas dû être tellement plus bas, si on se réfère au point 4 qui avait des conditions relativement similaires malgré tout. Trente (30) dBA, c'est extrêmement calme.

2655

C'est le niveau, si vous voulez, qu'on retrouverait dans une chambre à coucher tranquille où on n'entend rien, pas grand-chose d'autre finalement.

2660

Ça fait qu'ici, on présente la carte des niveaux que nous avons simulés à partir d'un logiciel de propagation sonore extérieure. Les simulations sont effectuées en utilisant ce qu'on appelle le pire cas, c'est-à-dire que toutes les éoliennes fonctionnent en même temps au maximum de leur puissance, donc avec des vents supérieurs finalement à ce que nous, on a eus quand on a fait nos mesures de bruit résiduel.

2665

Les simulations montrent que finalement, le long du rang Bord-de-l'Eau, on obtenait des niveaux qui variaient en dessous de trente (30) dBA jusqu'à un maximum de trente-quatre (34) dBA.

Au niveau du rang Saint-Louis, le maximum qui a été évalué se situe autour de trente (30) dBA. Et au niveau du rang Saint-Thomas, c'était à peu près la même chose. Le maximum qu'on a évalué où on voit la limite du vert finalement, c'est trente (30) dBA.

2670

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste une question, pour bien comprendre! Est-ce que les simulations, en fait, sont faites seulement pour le parc éolien? C'est-à-dire est-ce qu'elles tiennent compte des autres bruits ou c'est simplement le bruit émis par le projet?

2675

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

Là, ces simulations ne prennent en compte uniquement que le bruit des éoliennes.

2680

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc il s'ajoute au milieu ambiant?

2685

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

Et il va s'ajouter au bruit ambiant. Ce que la Note d'instructions 98-01 du MDDEFP, en fait, détermine la limite à respecter, bien, dépendamment du zonage. Si on parle d'un milieu résidentiel unifamilial, comme le pire cas, c'est là où on a fait nos évaluations principalement, il y a le critère

de jour et de nuit. Donc le jour, c'est quarante-cinq (45) dBA et la nuit, quarante (40) dBA ou le bruit résiduel, s'il est plus élevé que ce critère-là.

2690

Dans l'autre cas ici, ce qu'on a eu, c'est aux points 1 et 2, le minimum qu'on a mesuré de bruit résiduel, pour la période de nuit, était quarante et un (41) dBA. Ça fait que la limite est devenue finalement quarante et un (41) dBA.

2695

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc c'est le bruit ambiant qui devient la norme, si on veut, à respecter.

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2700

Voilà. C'est le bruit ambiant qui devient la norme à respecter s'il est supérieur à cette limite de quarante (40) dBA.

2705

Pour les deux (2) autres points, 3 et 4, finalement, bon bien, les niveaux de bruit résiduel, comme on l'a vu tout à l'heure, étaient extrêmement bas, de l'ordre de trente (30) dBA, donc la limite, finalement, à respecter devient quarante (40) dBA.

Donc là, le tableau, finalement, résume un petit peu le niveau sonore projeté que l'on a simulé.

2710

Alors on l'a fait aux points d'évaluation. Quand on choisit nos points d'évaluation, on n'a pas encore fait nos modélisations, on ne sait pas si c'est le pire cas. On veut juste caractériser le climat du secteur.

2715

Donc j'ai rajouté quand même le point le plus élevé qu'on a simulé le long de ces rangs-là. Donc si on parle du rang Bord-de-l'Eau, le niveau maximum qu'on a évalué était de trente-quatre (34) dBA avec une limite à respecter pour la nuit, si on parle de la période la plus critique on va dire, donc on se situe comme sept (7) dBA en dessous de cette limite.

2720

En ce qui concerne le rang Saint-Louis, le niveau d'évaluation maximum évalué était de trente (30) dBA, soit dix (10) dBA en dessous de la limite de quarante (40) dBA. Et on a exactement la même conclusion le long du rang Saint-Thomas où on se retrouve avec un niveau de trente (30) dBA, soit dix (10) dBA en dessous de la limite de quarante (40) dBA pour la nuit.

2725

Ça fait que ça résume un petit peu les résultats de notre étude.

PAR LE PRÉSIDENT :

2730 On comprend que les niveaux qui sont ici viennent de la Note d'instructions, en fait les niveaux à respecter, ça vient de la Note d'instructions du ministère du Développement durable, la Note 98-01 sur le bruit?

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2735 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

2740 Peut-être, monsieur Messely, est-ce que vous avez des éléments à ce sujet-là, des informations à nous communiquer?

2745 Est-ce que ça respecte, à votre connaissance, cette fameuse Note d'instructions, la méthodologie qui est utilisée? Est-ce qu'il y a des éléments particuliers pour la Commission que vous voulez mentionner?

PAR M. LOUIS MESSELY :

2750 Je peux vous répondre que nos spécialistes du ministère, de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère ont jugé, après avoir posé deux (2) séries de questions, que l'étude était recevable.

PAR LE PRÉSIDENT :

2755 Il reste que l'analyse va être faite éventuellement, j'imagine?

PAR M. LOUIS MESSELY :

Oui, bien sûr, c'est ça. Je ne sais pas si vous avez des questions plus précises?

2760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est pour voir un peu votre point de vue déjà, pour m'assurer que l'information était recevable pour vous.

2765 **PAR M. LOUIS MESSELY :**

Pour l'instant, oui, les explications de monsieur l'acousticien sont claires et rentrent dans la ligne de notre analyse, de l'analyse de nos spécialistes.

2770 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc on comprend, monsieur Guérin, qu'en fait, ces normes-là, on comprend que c'est pour les milieux humains, c'est pour les résidents qui sont résidentiels.

2775 **PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :**

Oui.

2780 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Là maintenant, si on revient à la question de monsieur Forcier...

PAR M. DAVID FORCIER :

2785 Juste avant, juste pour être sûr que j'ai bien suivi! Les niveaux qui étaient annoncés s'ajoutent aux niveaux déjà présents?

PAR LE PRÉSIDENT :

2790 C'est ça.

PAR M. DAVID FORCIER :

2795 Ce qui signifie que si on avait un niveau de départ de trente (30) dBA, on rajoute un trente (30) dBA, mettons vingt-cinq (25 dBA) vu qu'on sort du vert, pour le rang Saint-Thomas, ce qui nous amène à cinquante-cinq (55) dBA?

PAR LE PRÉSIDENT :

2800 Je vais laisser monsieur répondre, mais c'est pas tout à fait ça. C'est logarithmique, donc c'est un peu plus complexe comme calcul.

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2805 Exactement. L'addition de décibels ne se fait pas de cette façon. En fait, à chaque fois que l'on double une source, on a une augmentation de trois décibels (3 dB).

Ça fait que si vous voulez, trente (30) dBA plus trente (30) dBA, ça va vous donner, au global, trente-trois (33) dBA, donc on a une augmentation de trois décibels (3 dB).

2810

PAR M. DAVID FORCIER :

OK.

2815

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis une source qui serait inférieure au niveau ambiant, quand elle s'ajoute, est-ce qu'elle est...

2820

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

Après, c'est un peu plus complexe, mais deux (2) têtes, c'est difficile à calculer!

2825

À partir d'une différence de dix (10) dB, par contre, on n'a plus aucune augmentation. Par exemple un son de vingt (20) dBA plus un son de trente (30) dBA donne toujours trente (30) dBA.

Après, c'est sûr, si on a vingt-cinq (25 dBA) plus trente (30 dBA), là, il me faudrait une calculatrice scientifique, mais on se retrouverait, grosso modo, peut-être à trente et un et demi-trente-deux (31 ½-32 dBA) peut-être.

2830

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous va pour le moment?

2835

PAR M. DAVID FORCIER :

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT :

2840

Monsieur Guérin, je ne veux pas vous interrompre, est-ce qu'il y a quelque chose?

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2845 C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT :

2850 Si on revient maintenant à la question, donc on avait le rang Saint-Thomas, le chemin Joyal, si on avait le chemin Joyal, donc en fait où ce que les éoliennes...

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2855 Ce que l'on voit, là, c'est un petit peu loin, mais au pied d'une éolienne, on devrait se situer autour, bien, d'après ce que je vois, autour de quarante-cinq (45 dBA), peut-être cinquante (50) dBA.

2860 Orange foncé, c'est plus de cinquante (50) dBA et moins de cinquante-cinq (55 dBA), donc qui se situerait entre cinquante (50 dBA) et cinquante-cinq (55) dBA.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce qu'au niveau de la tour, on parle de quoi, de cent quatre (104) dBA environ?

2865 **PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :**

Non. Le cent quatre (104) dBA, c'est pas un niveau de pression sonore.

2870 Ce que nous, on va mesurer avec un sonomètre, c'est ce qu'on appelle de la pression sonore.

Le cent quatre (104) dBA, c'est ce qu'on appelle finalement le niveau de puissance sonore de l'éolienne. Ça, finalement, c'est intrinsèque à l'éolienne elle-même.

2875 C'est un petit peu comme, on parle d'une ampoule de cent watts (100 W) par exemple. Ça, tout le monde sait ce que c'est. Une ampoule de cent watts (100 W), effet cent watts (100 W). Que je la mette dans une pièce toute blanche ou toute noire, elle fait toujours cent watts (100 W).

2880 Bien, mon éolienne, c'est la même chose. Que je la mette dans un champ ou dans une pièce fermée, ce serait difficile, mais imaginons, elle ferait toujours cette puissance-là. C'est ce qu'elle dégage, finalement.

2885 La pression sonore, c'est un peu comme l'impression de luminosité qu'on aurait. Si je mets mon ampoule de cent watts (100 W) dans une pièce blanche, ça va être très lumineux. Et si je mets la même ampoule de cent watts (100 W) dans une pièce toute noire, ça va pas être très lumineux. Pourtant c'est la même ampoule.

2890 Donc c'est un petit peu la même chose. La pression sonore, ça va être, finalement, qu'est-ce qu'on va, nous, percevoir.

Donc c'est un petit peu, le cent quatre (104 dBA), finalement, on s'en sert, nous, pour nos calculs, pour nos logiciels.

PAR LE PRÉSIDENT :

2895 Ce qu'on va percevoir, c'est le cinquante-cinq (55 dBA) au sol?

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2900 Voilà. Imaginez, par exemple, une plus petite source de bruit, parce que pour les sources de bruit de grande échelle comme une éolienne, on peut pas se placer à un mètre (1 m), mais une petite source de bruit par exemple qui ressemblerait à un haut-parleur, qui ferait cent quatre (104) dB de puissance sonore, si je me plaçais à un mètre (1 m) de cette source-là, dans l'espace, j'aurais onze décibels (11 dB) de moins par exemple, donc j'aurais quatre-vingt-quinze décibels (95 dB) à un mètre (1 m), grosso modo.

2905 C'est deux (2) choses complètement différentes, puissance sonore et pression sonore.

2910 Nous, ce que l'on évalue, ce sont des niveaux de pression sonore.

PAR LE PRÉSIDENT :

2915 Donc si on revient au chemin en question, donc il y avait la question, pour vous, en fait c'était pour savoir l'effet sur les animaux, c'est un peu ça?

PAR M. DAVID FORCIER :

2920 Oui. Bien, apparemment, j'avais l'impression que le bruit au pied de l'éolienne serait beaucoup plus puissant que le cinquante-cinq (55) dBA.

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, à cause du fait qu'on parle justement de la pression de cent quatre (104 dBA).

2925 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Entre autres.

2930 **PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :**

Bien, parce qu'en fait, c'est ça, on se situe quand même à une distance de cent mètres (100 m), ce qui est quand même très important.

2935 Bien, selon le résultat de simulation, finalement, c'est ce que l'on obtient.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond à votre interrogation, monsieur Forcier?

2940 **PAR M. DAVID FORCIER :**

Oui. J'aurais juste un dernier petit point sur cette simulation-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2945 Oui, allez-y.

PAR M. DAVID FORCIER :

2950 Est-ce que cette simulation-là peut prendre en compte certains paramètres? Comme par exemple, est-ce qu'on peut lui dire, bien, ton éolienne est proche d'une forêt, elle est dans une ville, elle est dans une plaine?

PAR M. JEAN-MARIE GUÉRIN :

2955 Oui. Les modélisations prennent en compte, en fait, tous les éléments, topographie, types de sol, distances forcément, et ça prend en compte des conditions de propagation du son favorables qu'on appelle.

2960 Donc ça prend en compte, ça pourrait prendre en compte les bâtiments, les forêts effectivement, puisque ça fait partie du type de sol, du point de vue d'une éolienne, je parle.

PAR LE PRÉSIDENT :

2965 Ça vous va?

PAR M. DAVID FORCIER :

2970 Ça va. L'autre question que j'aurais! Suite à ce qui a été dit cet après-midi, j'ai suivi un peu à moitié le « web cast » tout en travaillant, il a été dit qu'il allait y avoir une tour de cent mètres (100 m) avec un anémomètre qui allait être construit, dont la construction était prévue pour le mois d'août, si j'ai bien compris, mais que les approbations du gouvernement allaient arriver seulement en septembre, tour qui était quand même dans les trois cent mille dollars (300 000 \$).

2975 J'aimerais valider si j'ai vraiment bien compris, si c'est vraiment correct de procéder ainsi avant les approbations et si, à la limite, ça fait partie de ce qui serait retardé en fonction de ce qui a été dit tout à l'heure par rapport à qu'il n'y a rien de commencé tant que les décrets ne sont pas là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2980 OK. Donc on peut valider, donc monsieur Fafard, si vous pouvez nous valider ce qui a été dit cet après-midi.

2985 Donc la tour de cent mètres (100 m) qui serait installée possiblement à la fin de l'été avant d'obtenir le décret, donc c'est une tour pour valider les données, les résultats que vous avez jusqu'à maintenant, puis éventuellement, cette tour-là servirait pour le suivi durant l'exploitation.

Est-ce que c'est effectivement ça qui va se faire?

2990 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

2995 Monsieur le Président, c'est parce qu'actuellement, il y a une tour chez la ferme Jean-Louis, la soixante mètres (60 m). Et tous les spécialistes nous recommandent d'avoir les deux (2) tours en parallèle minimalement une année.

PAR LE PRÉSIDENT :

Une année avant?

3000 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Avant de démanteler la tour de soixante mètres (60 m).

3005 Alors calculez, bon, on a un processus d'appel d'offres, etc., donc c'est pour ça qu'on le fait avant.

Et on n'a pas besoin d'autorisations spéciales pour installer une tour.

3010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Donc ça répond à votre question.

3015 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Monsieur, il y aurait un complément sur le son.

3020 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Oui monsieur le Président, je voulais apporter un complément d'information au sujet du bruit.

Donc pour un peu répondre aux appréhensions de la population. C'est le document que nous avons déposé ce matin et j'inviterais l'assistance à le consulter.

3025 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il est déposé à la Commission?

3030 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Oui, ça l'a été déposé à la Commission ce matin.

Donc c'est un résultat d'un sondage qui a été fait auprès de la population par le TechnoCentre éolien. Donc le TechnoCentre éolien, c'est une institution de recherche, de développement technologique située dans la région de la Gaspésie.

3035 Donc en 2011, le TechnoCentre éolien a mandaté Léger Marketing pour réaliser un sondage auprès des résidents vivant à proximité d'un parc éolien, pour six (6) parcs de la Gaspésie. Je ne les nommerai pas ici, les gens peuvent aller le lire.

3040 Donc ce sont des résidents qui habitent à moins de deux kilomètres (2 km) d'un parc éolien.

Donc neuf cents (900) de ceux-ci ont été contactés pour un sondage, et je vais juste citer les résultats, les faits saillants. Le sondage complet a été déposé.

3045 Donc à la question « Diriez-vous que l'implantation des éoliennes a modifié la qualité sonore de votre environnement résidentiel? », les gens ont répondu, à près de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), pas du tout ou légèrement.

3050 Et ensuite, à la question « Les entendez-vous? », les gens ont répondu, à quatre-vingt-dix pour cent (90 %), pas du tout ou légèrement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3055 Donc le document est déposé, donc on pourra le consulter. Ça fait partie des côtes DA à notre registre. Je ne sais pas encore le numéro qu'il va avoir, mais il y a ce document-là.

J'aimerais peut-être par contre aller voir monsieur Drapeau à ce sujet.

3060 On a parlé bien sûr du bruit en termes de décibels, de bruit standard si je peux dire, mais il y a toute la question qu'on entend de plus en plus, la question des infrasons.

Est-ce que de votre côté, vous, vous avez des éléments d'information à nous transmettre par rapport à cette situation-là par rapport à la santé?

3065 Est-ce que par exemple, parce que là, on voit que les niveaux, au niveau des résidences, seraient assez bas, ce que je peux comprendre selon les simulations, il reste qu'il y a toujours la question des infrasons. Souvent on va dire, bien, les infrasons ont une portée beaucoup plus longue. Et on entend souvent des gens nous parler des infrasons.

3070 Alors je ne sais pas si vous pouvez nous parler un peu plus, d'abord comment ça se définit, et est-ce que c'est vrai que ces ondes-là voyagent sur une plus longue distance, est-ce que ça l'a des effets sur la santé effectivement?

Je ne sais pas si vous pouvez nous faire un petit topo là-dessus s'il vous plaît.

3075

PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

Donc monsieur le Président, en fait, infrasons, basses fréquences, c'est deux (2) types de son qui sont différents.

3080 Les infrasons, on parle d'une fréquence de vingt hertz (20 Hz) à zéro hertz (0 Hz), donc c'est vraiment des sons de très très basses fréquences.

3085 De façon générale, ces sons-là sont très peu perçus par l'oreille humaine, et on sait que les éoliennes en émettent une certaine intensité, mais cette intensité-là est assez faible, et trop faible en général pour que l'humain l'entende à quelque cent mètres (100 m) déjà de distance.

Donc on peut penser qu'à sept cents mètres (700 m), comme les éoliennes ici dans ce projet-là, c'est très peu probable que les gens perçoivent ces sons-là.

3090 Et de façon générale, on pense que les sons qui seront pas perçus, on pense pas qu'il y ait d'effets à la santé vraiment de ces sons-là. Ça, c'est pour les infrasons sur la santé.

3095 Si on parle des basses fréquences, là, on parle donc de sons de vingt hertz (20 Hz) à deux cents hertz (200 Hz) environ. Ces sons-là se propagent plus longuement effectivement, et on sait que les éoliennes de grande taille vont en produire un petit peu plus aussi.

3100 Ceci dit, la réglementation n'existe pas vraiment au niveau des basses fréquences, c'est pas vraiment évident à savoir si les gens vont les percevoir ou non. Avec des niveaux comme on a aujourd'hui en dBA qui sont assez faibles, c'est assez peu probable qu'on entende vraiment les sons de basses fréquences.

3105 Ceci dit, il y a aussi les sons de moyennes fréquences. Et par exemple, quand on pense aux éoliennes, on parle de modulation de son. Quand les pales du rotor passent devant le mât, ça fait une espèce de son sourd que les gens souvent ont tendance à croire que ce sont des basses fréquences, mais en fait non, ce sont des sons de moyennes fréquences et ça, par contre, ça peut être perçu, même si au niveau dBA, on parle de sons de très faible intensité, on peut quand même percevoir, on peut percevoir ces sons-là de moyennes fréquences.

3110 Et je parlerais pas d'effets à la santé directs, mais par exemple, chez certaines gens plus sensibles, on pourrait parler de nuisance.

Jusqu'à quel niveau, c'est très dur à interpréter. Il y a beaucoup de facteurs qui sont à prendre en compte.

3115 Selon l'INSPQ, par contre, pour un même son de dBA, à cause de ces problèmes-là de son de fréquence moyenne, certaines personnes seraient plus incommodées à un même niveau de son par les éoliennes que, par exemple, d'autres sources, comme le transport par exemple.

3120 Ceci dit, on ne sait pas nécessairement si vraiment le niveau du son qui fait que les gens le perçoivent plus si c'est le fait par exemple qu'on voit les éoliennes. Il y a ce facteur-là aussi.

3125 C'est un peu complexe à prévoir. Donc c'est pas évident. Ce que je veux dire ici, c'est qu'on ne s'attend pas vraiment à des effets à la santé accrus, mais par contre, on peut pas écarter que des gens entendraient le bruit, que certains trouvent ça plus nuisible que d'autres.

PAR LE PRÉSIDENT :

3130 Merci. Peut-être que je demanderais à monsieur Fafard, bon, on comprend qu'il peut y avoir des situations où ce qu'il pourrait y avoir des plaintes, je pense qu'aujourd'hui, on a parlé un peu du comité de suivi, la gestion des plaintes. Comment ça fonctionnerait pour ce qui est du bruit?

3135 Si jamais il y avait une plainte de citoyens par rapport au bruit, de quelle façon est-ce que vous allez à ce moment-là gérer ou répondre à cette plainte-là? Est-ce qu'il y a une procédure que vous avez déjà établie?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3140 Écoutez, s'il y a une plainte, il va y avoir sûrement une vérification. Sauf qu'on embauche des spécialistes pour venir prendre les mesures de son également, je pense que monsieur vient de l'expliquer.

3145 Le document qu'on vous a déposé de l'Institut national de santé publique du Québec donne plusieurs explications. Comme une explication, le fait que quelqu'un voit l'éolienne peut être plus sensible que s'il ne la voyait pas. Donc il y a tous ces éléments-là qu'il va falloir tenir compte avec des spécialistes.

3150 Moi, je ne suis pas un spécialiste de son ou de santé publique, mais s'il y a une plainte, bien premièrement, il y a une plainte, on vérifie la légitimité ou l'ampleur du réel problème. Après ça, s'il y a des interventions à faire, on verra en temps et lieu.

PAR LE PRÉSIDENT :

3155 Alors je vais peut-être demander au ministère du Développement durable, vous avez, je pense, puis si je ne me trompe pas, dans les questionnements, à un moment donné vous avez demandé certains éléments que si jamais il y avait une plainte, que le promoteur devrait mettre en place, exemple, bon, arrêter l'éolienne, voir si effectivement si c'est vraiment elle qui fait du bruit, c'est quoi son intensité. Donc il y a toute une procédure.

3160 Est-ce que ce sont des procédures qui normalement sont exigées pour le promoteur d'un projet éolien ou si ce sont des suggestions que vous avez faites?

C'est quoi un peu l'intention de ces questions-là que vous avez soulevées?

PAR M. LOUIS MESSELY :

3165 En réalité, monsieur le Président, effectivement, ces plaintes potentielles peuvent être présentées au comité de suivi comme toute autre plainte et à ce moment-là, elles sont traitées. Nos experts seront avisés et elles seront traitées comme toute autre plainte. Il sera demandé au promoteur de songer, d'imaginer des mesures d'atténuation pour atténuer ces bruits-là.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3175 Mais ma question, c'est que dans vos questions et commentaires, si je me rappelle bien, il y avait une liste, c'était dans le document, la première série de questions, on disait de prendre des échantillons LAeq une (1) minute, dix (10) minutes, et il y a des indices de statistique de demandés, des vitesses, l'humidité, présence de précipitation. Il y a plein d'éléments, de paramètres à évaluer.

3180 En plus de ça, on disait, entre autres, bon, qu'il fallait, je pense, identifier le plaignant, localiser exactement la nuisance, décrire le bruit perçu, les conditions météo.

On avait aussi même de faire des arrêts planifiés d'éoliennes.

3185 Je veux pas tout rentrer dans le détail, mais on explique tout pour certains éléments, et je me demandais si ces éléments-là, ce sont des exigences qui font partie, par exemple, d'un décret ou des conditions de CA?

Ou si ce sont juste des suggestions que vous avez faites pour le promoteur?

3190 Je vais vous référer, donc peut-être pas répondre tout de suite, mais c'est à la page 72 du document PR5.1. Pour le vôtre, PR5, j'ai pas la page exactement, mais c'est les mêmes questions qui sont reprises.

PAR M. LOUIS MESSELY :

3195 En fait, ça regroupe les questions qui ont été présentées par nos spécialistes.

PAR LE PRÉSIDENT :

3200 Alors je sais pas si pour ça, vous pouvez nous dire c'est quoi un peu l'objectif ou en fait c'est quoi un peu le niveau d'exigences par rapport à ces demandes-là?

PAR M. LOUIS MESSELY :

3205 Je peux vous dire qu'il s'agit non pas d'exigences mais de questions de précision qui sont demandées à tous les promoteurs de parc éolien dans à peu près tous les dossiers, et d'autant plus qu'on évolue dans les connaissances.

3210 Enfin, les différents spécialistes en acoustique évoluent, autant au MSSS que chez nous et ils posent des questions de plus en plus précises pour évaluer, pour qu'on puisse permettre d'évaluer les impacts sur le milieu sonore.

 Pour l'instant, c'est ce que je peux vous dire.

3215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Fafard, de votre côté, bien, je vous amène à la réponse, quand vous dites que Parc prend note de ce commentaire, qu'est-ce que ça veut dire?

3220 Est-ce que ça veut dire que vous allez l'appliquer ou ça veut dire que ça va être évalué? C'est quoi un peu le sens de ça?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3225 On prend note, ça va être évalué.

PAR LE PRÉSIDENT :

3230 Ça va être évalué. C'est pas un engagement pour l'instant?

PAR M. MARCEL FAFARD :

 Monsieur le Président, on peut pas prendre – c'est pas parce qu'il y a une plainte qu'on va...

3235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Non, je ne parle pas de la plainte, je parle des paramètres.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3240 Il va y avoir des vérifications, et dépendant des paramètres, bien là, s'il y a des mesures d'atténuation, on va aller voir en temps et lieu.

On parle des conditions, conditions atmosphériques, c'est quoi le bruit.

3245 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc ce sont des éléments que vous allez analyser au moment de la plainte?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3250

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

3255

Et selon les résultats, vous allez intervenir.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3260

Il y aura une réaction en temps et lieu s'il y a quelque chose à faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3265

Parfait. Puis ça va être en fonction aussi bien sûr de la Notre d'instructions 98-01, de respecter les niveaux sonores de cette note-là?

PAR M. MARCEL FAFARD :

De respecter les niveaux sonores, effectivement.

3270

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Forcier, est-ce qu'il y avait d'autres questions? Je ne me souviens pas si vous en aviez une autre ou si c'est la première, je ne me rappelle plus.

3275

PAR M. DAVID FORCIER :

Pour l'instant, c'était la dernière, mais je vais vérifier quelque chose et je vais peut-être revenir.

3280

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc ce qu'on va faire, on va faire une pause et on reviendra à neuf heures cinq (9 h 05), donc quinze (15) minutes. À tout à l'heure, merci.

3285

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3290

**REPRISE DE LA SÉANCE
GILLES LEMIEUX**

3295 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous annoncer que nous allons terminer ce soir les travaux de la première partie de l'audience publique. Donc nous allons poursuivre avec le registre et un peu plus tard, j'annoncerai la fermeture du registre, mais nous allons épuiser les questions, en fait passer les gens qui sont inscrits pour leurs questions avant de fermer ce soir, mais nous terminerons la première partie.

3300

Donc je vous invite quand même à rester ici pour entendre les questions et aussi mon discours de fermeture bien sûr qui va être intéressant sûrement!

3305

J'invite d'abord monsieur Gilles Lemieux s'il vous plaît. Bonsoir.

PAR M. GILLES LEMIEUX :

Bonsoir monsieur le Commissaire. Ma première question, c'est pour éclaircir un point. Le promoteur parle des fois au niveau du vent, on parle d'un vent moyen de six virgule quatre mètres-seconde (6,4 m/s).

3310

PAR LE PRÉSIDENT :

3315

Environ, oui.

PAR M. GILLES LEMIEUX :

Des fois, il parle de classe C ou des fois, il parle de vent de niveau 3. Est-ce que le promoteur parle de la même chose, est-ce que ça veut dire la même chose?

3320

PAR LE PRÉSIDENT :

En tout cas, on va demander. Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez nous dire – ah, c'est monsieur Tremblay qui va répondre! Les vitesses de vent, les classes, comment est-ce que c'est réparti?

3325

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

3330

Oui, je vais tenter de démêler tout ça, monsieur le Président.

3335 Donc il y a différentes façons de caractériser le niveau de vent présent sur un site et des fois, on interchange un peu la nomenclature un peu au gré de la situation. Donc on peut exprimer un site selon sa vitesse moyenne, donc on dit un site de six point quatre mètres-seconde (6,4 m/s), comme à Saurel ou sept (7 m/s) ou peu importe.

3340 Puis ensuite, il y a l'autre façon de classer les sites, puis c'est par 1-2-3. 1 étant des sites qui sont très venteux; 2, moyennement venteux et 3, moins venteux. Puis il n'y a même pas vraiment de limite précise, disons de nombre de mètres-seconde. Chacun a une frontière un peu floue entre les différentes classes, mais on s'entend que 1, c'est des vents peut-être au-dessus de huit mètres-seconde (8 m/s); 2, ce serait de sept (7 m/s) à huit (8 m/s); puis ensuite, en bas de sept (7 m/s), ce serait 3. C'est un exemple.

3345 A-B-C, ça, ça réfère, en fait ça ne devrait pas être utilisé pour parler de la vitesse moyenne d'un site, c'est plutôt pour des classes de turbine. Donc une turbine, en fait, c'est même une ancienne nomenclature, ce n'est plus vraiment utilisé, mais on parlait de turbine selon le niveau de turbulence maximal qu'elle peut supporter, c'était A-B-C.

3350 Donc vraiment, là, la lettre, ce n'est pas utilisé pour classer les sites selon la vitesse moyenne, c'est 1-2-3 ou encore, la vitesse moyenne elle-même.

PAR LE PRÉSIDENT :

3355 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

PAR M. GILLES LEMIEUX :

3360 Bien, en partie. C'est parce que le ministère des Ressources naturelles a publié, en 2005, a fait un rapport sur l'inventaire du parc éolien ou de la capacité éolienne au Québec et lui parlait d'une classification qui partait de 3 à 7, ce qu'on appelle l'échelle de Battelle. C'est ça que je voulais voir, vous parliez de quoi?

3365 S'il y avait un lien, lorsqu'il parle de niveau 3 ou de classe C, si ça avait un lien avec l'échelle de Battelle?

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez nous répondre à ce sujet?

3370 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Oui monsieur le Président. Je n'ai pas parlé de l'échelle de Battelle pour pas encore causer plus de confusion dans l'assistance, mais effectivement, c'est une autre numérotation qui est basée sur un système plutôt ancien puis qui est un peu désuet maintenant.

3375 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc il n'y a pas de lien avec votre classification et celle de Battelle? C'est deux (2) façons d'évaluer les gisements éoliens?

3380 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Oui monsieur le Président.

3385 **PAR M. GILLES LEMIEUX :**

C'est bien. Ma deuxième question! C'est concernant la gouvernance, monsieur le Commissaire. C'est un point que je tiens beaucoup.

3390 Et je voulais savoir au niveau du promoteur qui est la société en commandite du parc éolien, s'ils sont soumis à la Loi d'accès à l'information pour le futur, autant pour la phase construction que pour la phase production?

3395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boisvert ou monsieur Fafard?

3400 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Alors, il y a des vérifications qui ont été faites, et puis dépendant des sources de financement, il y a la Loi sur l'accès à l'information qui s'applique ou non.

S'il y a un financement majoritairement public, la Loi d'accès à l'information s'appliquerait. Là, je vous résume ça très très sommairement.

3405 Puis s'il y a davantage de financement privé, la loi pourrait ne pas s'appliquer à ce moment-là.

Alors il y a comme une zone encore qui est à déterminer en fonction de la situation précise.

3410 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a un pourcentage, parce qu'on parlait, il y a dix-sept millions (17 M\$) versus le total de soixante-sept (67 M\$), est-ce qu'il y a un pourcentage?

3415 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

C'est ça, ça pourrait entrer en ligne de compte, mais je vais être franc avec vous, il y a des vérifications préliminaires qui avaient été faites, puis on n'a pas approfondi davantage pour l'instant. C'est une zone qui est à déterminer encore.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK. Puis ça va être la même chose pour l'exploitation aussi? En fait, les investissements vont être au niveau de la construction et il y aura ensuite la phase d'exploitation?

3425 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Ça pourrait être la même chose, c'est ça.

3430 **PAR M. GILLES LEMIEUX :**

3435 Étant donné, monsieur le Commissaire, que c'est un projet à cent pour cent (100 %) communautaire, qu'un seul commanditaire qui est la MRC Pierre-De Saurel qui commandite, le commandité étant la société en commandite, est-ce qu'il est envisageable que la société en commandite se soumette volontairement, en modifiant ses règlements généraux, en incluant une clause comme quoi elle se soumet volontairement à la Loi d'accès à l'information?

PAR LE PRÉSIDENT :

3440 Donc monsieur Boisvert, est-ce que vous pouvez faire un règlement ou faire une résolution en ce sens que la société en commandite en fait rendrait ses renseignements publics de façon volontaire même si elle n'est pas obligée?

3445 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Ce que je peux vous répondre, c'est qu'évidemment, c'est une décision qui appartient au conseil d'administration. Je vais soumettre la question au prochain conseil d'administration de la semaine prochaine, et on verra à partir de là.

3450 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc vous allez nous revenir à ce sujet?

3455 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3460 OK, merci.

PAR M. GILLES LEMIEUX :

3465 Est-ce que vous me permettez une dernière question qui serait vraiment ma dernière question, monsieur le Commissaire?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

3470

PAR M. GILLES LEMIEUX :

3475 On a abordé le sujet ce soir qui était au niveau des sons, des sons que j'appelle inaudibles. J'ai compris qu'il y avait des infrasons, des ultrasons, à basses fréquences, etc. Donc c'est des sons, pour moi, que je les classifie, les sons inaudibles, les sons qu'on n'entend pas.

Est-ce que le ministère de la Santé a fait des rapports concernant la possibilité de dommages que ces sons-là qu'on n'entend pas, qu'ils peuvent faire?

3480 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais poser la question à monsieur Drapeau du ministère de la Santé.

3485 Est-ce que vous avez fait des études au ministère ou si vous en avez même que vous avez déjà consultées qui pourraient nous renseigner au sujet des infrasons ou des basses fréquences?

PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

3490 En fait, nous-mêmes à la Santé publique de la Montérégie, on n'a pas fait d'étude nous-mêmes.

3495 Par contre, comme je disais, nous, on se réfère au document de l'Institut national de santé publique qui a été publié en 2013, donc qui fait la synthèse des connaissances sur les effets sur la santé des éoliennes.

Et eux ont fait le recensement des études à ce niveau-là, puis eux concluent que les sons qui sont inaudibles, il n'y a aucune preuve comme quoi il pourrait y avoir un effet sur la santé de ces sons-là.

3500 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Drapeau, je sais que ce document-là, je sais qu'on peut facilement le consulter sur Internet, est-ce que vous pouvez quand même nous déposer le lien et nous, à ce moment-là, on pourrait mettre le lien sur notre site?

3505

PAR M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le Président, nous avons déposé ce document, son entièreté.

3510 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ah, l'entièreté, c'est pas juste un résumé, parfait.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3515

Oui, l'entièreté.

PAR LE PRÉSIDENT :

3520 Alors on a sur le site au complet, le document. Là, il faut retourner à Québec, traiter les documents, alors j'imagine que d'ici la fin de la semaine ou peut-être avant ça, on va avoir le document déposé sur le site du BAPE.

PAR M. GILLES LEMIEUX :

3525

Un gros merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup à vous.

3530

DAVID FORCIER

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant monsieur David Forcier s'il vous plaît.

3535

PAR M. DAVID FORCIER :

C'est les dernières, je le jure!

3540

En fait, j'aimerais aborder plus un volet historique cette fois-ci! J'aimerais savoir s'il y a déjà eu des études sur l'impact de la valeur des propriétés, maisons ou autres, après l'implantation d'éoliennes, parce que c'est pas le premier projet éolien au Québec?

3545

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour des parcs qui se sont faits ailleurs au Québec principalement.

3550

PAR M. DAVID FORCIER :

C'est ça.

3555

PAR LE PRÉSIDENT :

Je poserais la question à monsieur Messely du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques!

3560

Est-ce que vous avez des études qui ont été faites, des suivis, suite à des projets éoliens? Bon, on pense entre autres à la Gaspésie ou même ailleurs, sur les valeurs, l'effet des projets sur la valeur des propriétés?

PAR M. LOUIS MESSELY :

3565

Il n'y a aucune connaissance au Québec – excusez, à notre connaissance, il n'y a aucune étude exhaustive qui a été réalisée au Québec sur la question sur la valeur des propriétés, la déévaluation de la valeur des propriétés par les parcs éoliens.

3570

Il y a toutefois une petite analyse qui a été faite dans le cadre d'un des parcs éoliens du Bas-Saint-Laurent qui est arrivée à la conclusion, ça a été pour le Parc de Saint-Ulric et Saint-Léon, si je me rappelle bien, qu'outre peut-être pour la volonté d'acquérir une propriété, si ce n'était que pour ça, pour quelques individus, que les parcs éoliens de façon générale ne peuvent dévaluer, ne peuvent impacter la valeur des propriétés.

3575

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que, par exemple, dans ces études-là, est-ce qu'on dit par exemple qu'il peut y avoir un impact négatif plus important au début et qu'avec le temps, ça devient moins important?

3580

Est-ce que ça évolue dans le temps, ces impacts-là, au niveau des valeurs?

PAR M. LOUIS MESSELY :

3585

À ma souvenance, c'était pas mentionné, ça ne rentrait pas dans ce détail-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

L'étude a été faite par qui? L'étude dont vous parlez, c'est par le promoteur lui-même?

3590

PAR M. LOUIS MESSELY :

C'était une firme spécialisée, attendez, De Rico Hurtubise & associés, pour connaître l'impact de l'implantation des éoliennes sur la valeur des propriétés autour d'un lac du parc éolien en question.

3595

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, je me souviens du lac en question, oui.

3600

PAR M. LOUIS MESSELY :

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

3605

Donc suite à ça, il n'y a pas eu d'autres études qui ont été commandées par votre ministère, à votre connaissance?

PAR M. LOUIS MESSELY :

3610

C'est la dernière, la plus récente.

PAR LE PRÉSIDENT :

3615

Ailleurs aux États-Unis, à d'autres endroits, est-ce qu'il y a eu des choses aussi qui ont été faites à ce sujet-là, ou en Europe?

PAR M. LOUIS MESSELY :

3620

Il y a une étude américaine qui a été réalisée en mai 2003, réalisée par Renewable Energy Policy Project, afin de vérifier si la valeur marchande d'une maison, en particulier située près d'un parc éolien, avait tendance à baisser ou monter après sa mise en exploitation

Là, j'ai des informations sur la méthode, je vais passer.

3625

Basé sur les valeurs de transaction de vingt-cinq mille (25 000) propriétés quand même situées dans l'entourage de projets éoliens de dix mille mégawatts (10 000 MW) et plus, ça révèle que la présence des grands parcs éoliens n'apparaît pas affecter les valeurs de propriétés à partir desquelles les éoliennes sont visibles.

3630

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que cette étude-là peut être déposée ou si vous pouvez juste déposer le lien? Je sais pas s'il y a des droits d'auteur.

3635

PAR M. LOUIS MESSELY :

Minimalement, le lien, oui, certainement. Et peut-être l'étude.

3640

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste vérifier voir si on peut la déposer, sinon avec le lien, on pourra la consulter.

PAR M. LOUIS MESSELY :

3645

Certainement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3650

Merci. Du côté du promoteur, monsieur Fafard, est-ce que vous, de votre côté, vous avez des informations par rapport à l'impact des projets éoliens, de votre projet éolien sur les valeurs des propriétés? Est-ce que ça a été évalué?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3655

Non, j'ai pas d'étude particulièrement qui a été faite dans le cadre du projet ici dans la MRC Pierre-De Saurel.

PAR LE PRÉSIDENT :

3660

Puis à votre connaissance, est-ce que vous avez déjà vu des informations à ce sujet, des renseignements?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3665

Comme je l'ai mentionné hier, on peut vérifier, le reportage qu'il y a eu, toujours le 1^{er} octobre et 2 octobre 2012, les journalistes ont été interrogés des officiers municipaux du Parc Kruger en Montérégie, et vous pouvez vérifier sur Internet, ils disaient qu'il n'y avait pas d'influence.

PAR LE PRÉSIDENT :

3670

OK. Mais comme étude scientifique, vous n'avez pas rien vu dans vos recherches?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3675

Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

3680

Monsieur Boisvert, de votre côté, au niveau de la MRC, vous, dans votre service, est-ce que vous faites l'évaluation municipale aussi?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3685 Il y a un service d'évaluation en contrat externe, mais on a quelqu'un qui est résident au bureau.

Mais on n'a pas évalué vraiment s'il y avait une conséquence ou un impact sur les valeurs, non.

3690

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Forcier, est-ce que vous avez un commentaire, une question?

3695

PAR M. DAVID FORCIER :

Donc si je comprends bien, la maison perd pas directement mettons cinquante mille (50 000 \$) parce qu'il y a une éolienne à côté, mais va potentiellement subir une baisse de prix, parce qu'elle va être plus difficile à vendre?

3700

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien c'est-à-dire, oui, c'est un peu ça, en fait ce que j'ai pu comprendre, c'est que ce n'est pas nécessairement directement une baisse, c'est pas lié directement, mais indirectement oui, du fait que s'il y a moins d'acheteurs potentiels ou moins de gens intéressés, bien, c'est sûr que si la personne veut absolument vendre, elle risque de devoir baisser son prix. Mais il ne semble pas y avoir de lien, de ce que je comprends, qui est direct.

3705

Oui monsieur Messely!

3710

PAR M. LOUIS MESSELY :

Excusez-moi, monsieur le Président. Je voudrais simplement ajouter un petit quelque chose. Il y a un document qui a été publié par le MAMROT qui a changé de nom, enfin le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, il y a quelques années, qui s'appelle "Considérations générales en matière d'évaluation foncière municipale concernant l'implantation d'éoliennes". C'est dans le cadre d'une série de fiches qui ont été publiées par le MAMROT.

3715

PAR LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est les fiches que je demandais hier pour la santé, donc c'est le même document?

3720

PAR M. LOUIS MESSELY :

3725 Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3730 Est-ce que vous l'avez ou je dois demander au ministère?

PAR M. LOUIS MESSELY :

Nous l'avons obtenu sur leur site.

3735 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On pourra communiquer avec eux à ce moment-là.

PAR M. LOUIS MESSELY :

3740 Oui, certainement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3745 Parfait, merci. Ça vous va?

PAR M. DAVID FORCIER :

3750 Oui. Une dernière question! D'un point de vue historique, surtout au Québec, mais peut-être ailleurs dans le monde, est-ce qu'on aurait déjà vu un projet éolien qui aurait été avorté, soit parce que finalement, il n'a pas passé les normes gouvernementales, parce qu'il y a eu un refus catégorique de la population ou autre?

PAR LE PRÉSIDENT :

3755 Je vais poser la question à monsieur Messely. Est-ce qu'il y a des projets qui ont déjà été, comment je dirais, non autorisés, si je peux dire ça comme ça, ou qui n'ont pas obtenu leur décret suite à des problèmes environnementaux ou autres?

3760 **PAR M. LOUIS MESSELY :**

Je vais y aller de mémoire, parce que je n'ai rien préparé là-dessus. Peut-être que monsieur Scully aura quelque chose.

3765 J'ai en mémoire un projet à Rivière-du-Loup qui n'a pas passé effectivement. Il s'était rendu jusqu'à l'audience du BAPE minimalement.

Il y a eu un projet sur la Côte-Nord qui a avorté au moment du financement, je crois, et il y avait eu aussi une pétition au niveau de la population.

3770 Saint-Valentin, oui, effectivement, c'est quoi qui s'était passé avec Saint-Valentin!

Est-ce que monsieur d'Hydro-Québec aurait plus d'information?

3775 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Scully, peut-être poursuivre!

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3780 Oui monsieur le Président. Oui, dans la région, il y a le projet Saint-Valentin qui a avorté, en fin de compte, que l'acceptabilité sociale a quand même été assez importante, du côté négatif bien sûr, et que le gouvernement, à ce moment-là, a refusé de donner un certificat d'autorisation.

3785 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans ce cas-là, c'est quand même un parc qui a répondu à un appel d'offres aussi?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3790 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3795 Même situation?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Effectivement, du deux mille mégawatts (2000 W).

3800 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y avait eu aussi une approbation de la Régie de l'énergie aussi sur ce projet-là à ce moment-là?

3805 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Oui. Les contrats, c'est sûr, c'est pas le projet qui a été approuvé, c'est le contrat d'approvisionnement en électricité qui était approuvé.

3810 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pas le contrat, en autant que le projet satisfasse les conditions...

3815 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Les conditions de l'appel d'offres et du contrat. Par après, il y a le processus environnemental, comme on est ici en ce moment, qui s'assure, est-ce qu'il y a une acceptabilité sociale, environnementale, et justement après les audiences, après le rapport du BAPE, après la publication du BAPE, le ministère, madame Normandeau à ce moment-là et le ministre de l'Environnement ont mentionné qu'il n'y aura pas de certificat d'autorisation.

3820 **PAR LE PRÉSIDENT :**

3825 Dans le cas de Rivière-du-Loup, juste me rappeler un peu, est-ce que c'était un contrat gré à gré dans ce cas-là?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3830 Oui, je pense que c'est ça, on parlait du projet Terra Wind, en fin de compte, qui a été, à ma connaissance, jusqu'à une période de construction. Je pense qu'il avait reçu des autorisations partielles, mais qui, en fin de compte, il y a eu des problèmes de financement aussi. Donc il y a ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3835 Oui, il y a un projet aussi dont je me souviens, je pense que c'est un projet d'Axor, un projet d'agrandir le Parc Le Nordais, si je me souviens bien, je sais pas si finalement, ce parc-là a été de l'avant. C'était un contrat de gré à gré?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3840

C'est un contrat de gré à gré qui était pas avec Hydro-Québec Distribution, qui était avec Hydro-Québec Production. C'est Le Nordais 1, Nordais 2 qui existent en ce moment, qui sont en opération justement.

3845

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais l'agrandissement, je ne sais pas finalement...

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3850

Je ne peux pas vous répondre, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3855

Donc il y a certains projets, en fait, qui ont été soit arrêtés, soit non autorisés, selon différents motifs, autant pour des questions environnementales, de financement ou autres.

PAR M. DAVID FORCIER :

3860

En cas de liaison avec un contrat un peu comme ici, est-ce que ça l'a encouru certaines pénalités? Parce que par exemple, la MRC ou quelque chose du genre a fait perdre son temps à Hydro-Québec, avec un contrat qui finalement n'était pas valide?

PAR LE PRÉSIDENT :

3865

On va poser la question à monsieur Scully.

Quand un projet est arrêté, en fait n'est pas réalisé, est-ce qu'il y a des pénalités à ce moment-là prévues au contrat dans ces cas-là?

3870

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3875

Effectivement, monsieur le Président, il y a des pénalités qui sont prévues, comme je disais, parce que les garanties sont associées à ça jusqu'à un montant maximum quand même, des dommages pour Hydro-Québec, étant donné qu'on n'a pas cet approvisionnement-là qui était prévu.

3880 Ici au Québec, un projet entre autres, c'est Les Méchins qui est un projet qui est issu du premier mille mégawatts (1000 MW), qui n'a pas été réalisé pour diverses raisons, et le promoteur a fait acte du contrat et a payé ses pénalités.

PAR LE PRÉSIDENT :

3885 Puis les pénalités, tantôt on parlait s'il y avait un retard dans la livraison, est-ce que ce sont les mêmes montants qui s'appliquent à ce moment-là ou si c'est autre chose?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

3890 Les montants sont similaires. Ça dépend toujours de la situation, mais c'est similaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est du même ordre de grandeur en termes de pénalités?

3895 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3900 Ça vous va?

PAR M. DAVID FORCIER :

3905 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3910 Est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR M. DAVID FORCIER :

3915 Non, plutôt une suggestion à la compagnie Parc de peut-être mettre à jour leur site Web. Parce que par exemple, le plan disponible sur leur site Web n'est plus valide.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc je pense que le message est passé. Je comprends que ça fera pas partie de votre mémoire, ce sera autre chose au mémoire.

3920

PAR M. DAVID FORCIER :

C'est ça, oui.

3925

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Avez-vous autre chose?

PAR M. DAVID FORCIER :

3930

Je n'ai plus rien.

PAR LE PRÉSIDENT :

3935

Ça vous va, merci beaucoup.

YANICK CAISSE

3940

PAR LE PRÉSIDENT :

Maintenant, j'appellerais monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.

3945

PAR M. YANICK CAISSE :

Juste avant de terminer, il y a un point important que je voudrais amener pour les gens!

3950

Où vont être situées les éoliennes, c'est les mesures d'urgence, les mesures de sécurité qui peuvent avoir été discutées, quelles sont-elles?

PAR LE PRÉSIDENT :

3955

Donc le plan de mesures d'urgence s'il y avait un incendie, un incident, comment ça va fonctionner, parfait.

PAR M. YANICK CAISSE :

Un incendie au mois de juillet quand ils sont en train de faire les foins!

3960 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc on va voir un peu c'est quoi les éléments du plan d'urgence. Monsieur Fafard.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3965

Les mesures d'urgence, pour prendre le cas d'un incendie, on en a vu un incendie, je ne me souviens plus dans quel parc au Québec, et quand vous parlez avec les gens de Sécurité publique, les pompiers, ils ont dit, la meilleure chose, tu la laisses brûler, parce qu'il n'y a pas de nacelle assez haute.

3970

Là, tu fais un périmètre de sécurité et tu la laisses brûler.

PAR LE PRÉSIDENT :

3975

Mais en termes de plan de mesures d'urgence, est-ce que vous avez établi une procédure?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3980

Il va y avoir une procédure qui va être établie lorsqu'on va avancer plus avec l'opérateur qui est Servion, toutes les procédures pour, bon, lorsqu'il va y avoir un changement d'huile, s'assurer qu'il y a tous les équipements, si jamais il y a un déversement accidentel, par exemple.

Des trucs comme ça, oui, il va y avoir, comme toute usine, il va y avoir tout un plan de procédures à élaborer.

3985

PAR LE PRÉSIDENT :

Ces plans-là, est-ce qu'ils vont être faits aussi avec les municipalités?

3990

PAR M. MARCEL FAFARD :

Bien oui, il faut que ce soit fait en collaboration avec les services d'incendie de chacune des municipalités.

3995 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va impliquer, pensez-vous, parce qu'on parlait de laisser brûler, mais est-ce qu'il pourrait y avoir des équipements supplémentaires qui soient nécessaires?

4000 Est-ce que vous avez connaissance des équipements qu'ils ont actuellement, est-ce que ça va emmener de nouveaux équipements, des nouveaux achats de camions pompiers, du personnel?

4005 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Non, il n'y a pas d'équipements que j'ai vus à d'autres parcs, spéciaux reliés à un parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT :

4010 OK.

PAR M. YANICK CAISSE :

4015 Je comprends votre question, c'est juste l'inventaire, si la machinerie est suffisante, soit à Yamaska ou à Saint-Aimé.

Moi, je connais pas quels sont leurs inventaires, leurs camions.

4020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, la question, c'est de savoir si finalement, on a un parc éolien qui s'implante, est-ce que ça va emmener des exigences supplémentaires pour les municipalités.

4025 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Moi, je n'ai pas de crainte, c'est plus, comme je le disais, pour les citoyens de Yamaska puis aux alentours. S'il y a un feu au mois de juillet, c'est dans le foin, ça va prendre des hommes puis des camions.

4030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

De ce que j'ai compris, c'est qu'il semblerait que quand il y a un feu dans une éolienne, on le laisse brûler, mais j'imagine qu'on contrôle?

4035 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Oui, on le laisse brûler en haut, mais c'est le bas, de contrôler, à savoir si on a juste l'équipement nécessaire puis les hommes disponibles.

4040 À Sorel, on a un service d'incendie, mais à la campagne, est-ce que c'est des pompiers volontaires, comment ça fonctionne?

PAR LE PRÉSIDENT :

4045 Mais par contre, j'aimerais savoir, au niveau du ministère du Développement durable, on parle d'un incendie dans un parc éolien, est-ce qu'il y a un répertoire, en fait une liste d'incendies, d'accidents qui sont survenus depuis les dernières années?

Est-ce que vous tenez à jour un registre de ce genre d'événements?

4050

PAR M. LOUIS MESSELY :

4055 Oui, on a justement appris récemment qu'il y avait eu un (1) ou deux (2) incendies relativement récents, je pense, dans la dernière année dans des parcs éoliens, mais toujours des incendies confinés à la nacelle où ça a brûlé.

Dans un cas, ils sont certains que c'est dû à un problème électrique. Dans les trois (3) cas, je pense que ça n'a pas été défini encore.

4060

Mais on serait rendu à quatre (4) au Québec depuis les premiers parcs éoliens.

PAR LE PRÉSIDENT :

En 97 environ?

4065

PAR M. LOUIS MESSELY :

Oui, à la fin des années quatre-vingt-dix.

4070

PAR LE PRÉSIDENT :

Peut-être juste une question par contre, si on parle de sécurité! On a pu observer qu'il y avait quand même des sentiers de motoneiges qui utilisent actuellement, je pense, le parc. Je sais pas, pour ces sentiers-là, est-ce qu'il y a avoir des déplacements de sentiers?

4075 Est-ce qu'il y a des éléments au niveau sécurité, par exemple on peut penser à de la projection de glace ou des éléments comme ceux-là? Est-ce qu'il y a des discussions avec les motoneigistes face à ce sujet-là?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4080 Oui, on a rencontré l'hiver dernier, avec ma collègue Catherine Tétreault, l'association dont j'oublie le nom, ils ont une association, en entrant à Sorel, le club de motoneige de la région, il y a deux (2) circuits. Il y en a un provincial qui passe sur la terre de monsieur Mario Salvas; lui va être déplacé pour s'éloigner de l'éolienne, puis il n'y a pas de problème.

4085 L'autre sentier qui est sur Thiersant, les gens ont dit non, on va le garder là, mais on va avoir des affichages de dire, il y a un risque, sous certaines conditions, de chute de glace.

PAR LE PRÉSIDENT :

4090 C'est un sentier...

PAR M. MARCEL FAFARD :

4095 Qui est très local, qui vient desservir les gens de Saint-Aimé.

PAR LE PRÉSIDENT :

4100 Donc lui va avoir de la signalisation pour dire, bien, un peu c'est à vos risques! Mais est-ce qu'il y a moyen par exemple de le déplacer ou s'il est vraiment situé d'une manière qu'on ne peut pas éviter?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4105 Bien, si on le déplace, c'est parce qu'on le déplace vraiment dans le territoire agricole, tandis que là, on se sert du rang Thiersant.

PAR LE PRÉSIDENT :

4110 Donc il n'y a pas de marge de manœuvre beaucoup pour le déplacer, de ce que je comprends?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4115 Il n'y a pas de circulation. Moi, je suis pas un amateur de motoneige, mais les gens me disent que les sentiers de motoneiges, en Gaspésie, il y en a beaucoup beaucoup qui longent des parcs éoliens.

PAR LE PRÉSIDENT :

4120 Mais le risque, dans le fond, vous nous indiquez qu'il peut y avoir...

PAR M. MARCEL FAFARD :

4125 Oui, ce qu'on nous a dit, on nous a expliqué, on a rencontré le conseil d'administration en assemblée générale et ils ont dit, écoutez, nous, on veut le garder là, mettez des affiches comme quoi il y a un risque. Parce qu'on a vu, on a expliqué que le risque est extrêmement minime.

PAR LE PRÉSIDENT :

4130 Oui, si je me souviens, dans vos documents, vous en faites la démonstration.

4135 Peut-être un autre point aussi, il y a toute la question des chasseurs, bon. On sous-entend dans l'étude d'impact qu'il y a de la chasse qui se fait située dans le parc ou dans le secteur, est-ce que vous pouvez peut-être nous dire, est-ce qu'il y a vraiment de la chasse dans la zone d'étude?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4140 À ma connaissance, écoutez, moi, le nombre de fois que j'ai été là, je n'ai pas vu de chasseur dans les environs.

PAR LE PRÉSIDENT :

4145 On parle du cerf de Virginie, on parle des oies. Sinon, je vais peut-être poser la question à la municipalité à ce moment-là! Oui madame.

PAR Mme MARIA LIBERT:

4150 C'est plutôt, oui, il y a de la chasse aux outardes, puis aussi les oies blanches.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est beaucoup utilisé?

4155 **PAR Mme MARIA LIBERT:**

Ils empruntent d'habitude justement les chemins où vont être installées les éoliennes, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4160

À ce moment-là, est-ce qu'il y a des ententes avec les agriculteurs, est-ce qu'il y a une entente avec eux, est-ce qu'ils acceptent ça?

PAR Mme MARIA LIBERT:

4165

Bien, il y a des agriculteurs qui ne veulent pas avoir des chasseurs sur leur terre et par contre, d'autres agriculteurs qu'ils sont bien contents d'avoir les chasseurs, pour éloigner le plus possible les outardes et les oies blanches, parce que pour certains agriculteurs, ça peut faire du dommage.

4170

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc dans le fond, il y a vraiment de la chasse sur le site en question?

4175 **PAR Mme MARIA LIBERT:**

Oui. À ce temps-ci, il y en a eu beaucoup, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

4180

Merci. Monsieur St-Georges, je vous laisse répondre.

PAR M. MARIO ST-GEORGES:

4185

Peu de choses à ajouter là-dessus, sinon qu'on n'a pas fait un recensement exhaustif du nombre de chasseurs ou d'intensité de chasse qui se fait dans le secteur, dans le cadre de l'étude.

PAR LE PRÉSIDENT :

4190 Dans le cas d'un parc éolien, est-ce que par exemple, c'est permis, ce genre d'activité? Ou normalement, une fois que le parc est établi, on dit, maintenant on a un périmètre, et il n'est pas question d'activité de chasse?

PAR M. MARIO ST-GEORGES:

4195 Bien, l'exemple qu'on peut prendre dans le cas des parcs éoliens qui ont été construits en Gaspésie, généralement la chasse à l'original par exemple a toujours cours à l'intérieur des parcs éoliens.

4200 Souvent une mesure d'atténuation qui est mise en œuvre, c'est en période de construction, durant la semaine de chasse à l'arme à feu, pour des raisons de sécurité, à ce moment-là les travaux de construction sont parfois arrêtés.

PAR LE PRÉSIDENT :

4205 Pendant l'exploitation, donc c'est des activités qui sont conciliables, mais durant la construction, c'est plus problématique?

PAR M. MARIO ST-GEORGES:

4210 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

4215 Merci. Monsieur Caisse?

PAR M. YANICK CAISSE :

4220 Ça termine.

PAR LE PRÉSIDENT :

Avez-vous d'autres questions?

4225 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Non, c'est fini. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

4230 Donc avant de fermer, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui désirent intervenir pour poser une question?

PAR M. DENIS BOISVERT :

4235 Monsieur le Commissaire, j'avais juste un rapport à vous donner en début de séance, en début de reprise de séance, concernant les résumés techniques sur les vents par rapport à la date où ils ont été mis sur le site Internet de Parc éolien.

4240 Après vérification, le dernier rapport résumé technique de la firme GL GH que Parc a reçu à la fin du mois de décembre 2013 a été mis en ligne dès janvier 2014.

PAR LE PRÉSIDENT :

4245 Parfait. Les autres étaient là?

PAR M. DENIS BOISVERT :

4250 Les autres n'étaient pas sur le site, c'est ça. Il y en a un qui a été présenté à l'audience, à la rencontre d'information publique que Parc éolien avait tenue en octobre 2012, et puis il a été présenté à ce moment-là. Puis on n'a pas eu le réflexe de les mettre sur le site.

PAR LE PRÉSIDENT :

4255 Depuis janvier, on a...

PAR M. DENIS BOISVERT :

4260 On a celui qui reflète la situation la plus actuelle, la plus récente. Dans le fond, celui-là a été mis en ligne deux (2) semaines après qu'on l'ait reçu.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Merci beaucoup.

4265 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Et à partir de demain ou en tout cas dans les jours prochains, il y aura les rapports précédents que nous vous avons donnés qui seront mis en ligne pour être accessibles à partir du site de Parc éolien.

4270 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

4275 _____
MOT DE LA FIN

4280 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc je suis rendu à mon discours de fermeture!

Je déclare le registre fermé, et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

4285 La Commission constate qu'il reste des informations complémentaires qui sont attendues pour répondre à certaines questions. Donc la Commission compte recevoir ces réponses-là le plus tôt possible. Normalement, on demande dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures, mais pour certains cas, donc dépendant des questions, des considérations de demandes par rapport au conseil d'administration, donc on peut comprendre que certaines vont prendre plus
4290 de temps, mais on demande quand même de la diligence pour nous fournir ces renseignements-là.

Aussitôt qu'on va les recevoir, donc tous les renseignements vont être rendus aussitôt publics, pour qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants qui va avoir lieu lors de la deuxième partie de l'audience ici même à la salle Léo Thérault le 17 juin prochain à dix-neuf heures (19 h). Donc on va débiter à dix-neuf heures (19 h).

4300 Il est certain que là, nous sommes à préparer la logistique pour le nombre de séances qui vont avoir lieu. Donc on ne peut pas vous dire maintenant combien de séances il va y avoir, mais nous débutons le 17 de juin et normalement, nous poursuivons, s'il y a beaucoup de mémoires, le lendemain et ainsi de suite, pour entendre tous les mémoires.

4305 Un autre aspect important, bon, la question, comme je disais tout à l'heure, les questions et réponses, ainsi que tous les nouveaux documents qu'on va obtenir seront déposés officiellement et rendus publics sur le site du BAPE. Ils vont devenir accessibles par Internet.

4310 Donc il y a certains centres de consultation qui offrent cette possibilité-là, donc vous pouvez vous y rendre pour y accéder.

Tout l'ensemble du dossier est aussi disponible dans les centres de consultation. Donc la liste des centres de consultation est à l'arrière et également sur le site du BAPE; donc on a tous les éléments, tous les documents vont être rendus accessibles et publics.

4315 Je vous rappelle encore une fois qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou même une opinion verbale auprès de madame Anne-Lyne Boutin. Je sais qu'il y a des gens qui l'ont déjà fait, donc n'hésitez pas, ne tardez pas à le faire.

4320 On vous demande de le faire avant le 3 juin prochain, tout ça pour qu'on puisse établir l'horaire de la deuxième partie de l'audience.

4325 Juste vous mentionner que pour la deuxième partie, la salle va être disposée autrement. Donc il va y avoir seulement la table des participants et la table de la Commission qui va être ici. Il n'y aura pas la table des personnes-ressources ni la table du promoteur. Bien sûr les gens sont invités à venir assister aux audiences, mais il n'y aura pas de discussions, comme on fait ce soir. L'échange va se faire plutôt entre vous, ceux qui vont présenter des mémoires, et la Commission.

4330 Donc cette deuxième partie est exclusivement consacrée pour présenter les opinions des citoyens, des groupes, des municipalités aussi, des organismes qui sont aussi invités, pour nous faire part de leurs opinions sur le projet, des suggestions sur les impacts et tous ces éléments-là.

4335 De la façon que ça fonctionne, c'est qu'habituellement, on vous accorde environ quinze (15) minutes de présentation, puis par la suite, on échange sur certains aspects qu'on veut préciser avec vous, éclaircir certains points que vous nous aurez présentés dans votre mémoire.

Les mémoires sont confidentiels jusqu'au moment où ils sont présentés devant la Commission. Donc c'est le soir même qu'ils vont être rendus publics. Donc c'est pour garder l'anonymat et pour la confidentialité de ces documents-là.

4340 Donc pour cette deuxième partie, le BAPE a élaboré des règles de participation qui visent à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées.

4345 Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur, le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

4350 Donc nous, on fait la lecture des mémoires, si on voit qu'il y a des propos diffamatoires, donc on va vous avertir, on va vous demander de les retirer pour qu'on puisse les déposer. Donc le BAPE ne rend pas publics des documents où il pourrait y avoir des propos diffamatoires.

Toutes les règles de participation dont je fais mention sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues, je pense qu'on a un document à la table à l'arrière qui explique ces dispositions-là.

4355 On a trois (3) façons de venir s'exprimer à la Commission! Donc la première, c'est de déposer un mémoire et puis le présenter en séance publique.

4360 On a aussi de déposer un mémoire sans le présenter. Donc nous, à ce moment-là, on en tient compte aussi dans nos travaux, mais il n'y a pas d'échange à ce moment-là avec le participant.

4365 Vous pouvez également exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire. Si vous voulez fonctionner de cette façon-là, il faut quand même vous inscrire d'avance à madame Boutin, parce qu'on peut pas non plus prendre les gens le soir même, dire, moi, je veux présenter quelque chose. Donc il faut quand même s'inscrire auprès du secrétariat pour pouvoir s'exprimer.

4370 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la Commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. Donc on parle d'organismes, comme par exemple l'UPA, ou tout ce qui a une désignation, et normalement, on demande à ce que la personne qui va présenter le mémoire soit la personne autorisée à le présenter pour l'organisme en question.

4375 Pour vous aider à préparer une présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document qui décrit les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Donc si vous voulez voir comment un mémoire peut se présenter, donc vous avez des informations à l'arrière qui vous indiquent comment le faire.

4380 Donc je reprends encore une fois! Je le rappelle souvent, mais c'est important que d'ici le 3 juin, que vous nous fassiez part de votre intention de présenter un mémoire à la Commission.

4385

Bien sûr, nous, ce qu'on vous demande aussi, c'est que pour qu'on puisse échanger avec vous, donc on vous demande, pour en prendre connaissance, que le mémoire soit remis, normalement on parle de quatre (4) jours avant le début des séances, donc à ce moment-là on demande qu'au 12 juin à seize heures (16 h), qu'on reçoive les mémoires au secrétariat, ce qui nous donne le temps de les lire et de pouvoir se préparer à échanger avec vous lors des rencontres du 17.

4390

Donc pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Fafard, toute votre équipe, merci beaucoup.

4395

J'aimerais aussi remercier toutes les personnes-ressources qui sont venues nous donner de l'information additionnelle ou complémentaire sur certains aspects. C'est très apprécié pour la Commission.

4400

Et également, j'aimerais remercier tous les citoyens qui ont assisté aux audiences; également bien sûr les participants qui sont venus poser des questions. Pour nous, ça nous a permis d'approfondir certains sujets, certains enjeux, en fonction de vos préoccupations pour ce projet-là.

4405

Je remercie également toute l'équipe technique dont monsieur Daniel Buisson, Michel Guimond pour toute la question logistique, son et tout ça. Merci également à la sténotypiste madame Denise Proulx, un merci spécial, parce que c'est assez exigeant, son travail, donc je tiens à la remercier.

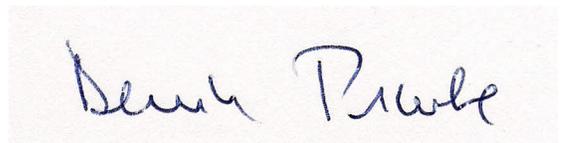
4410

De même aussi que toute l'équipe de la Commission, monsieur Karim Chami, les analystes, monsieur Yvon Deshaies, madame Anne-Lyne Boutin à l'arrière, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, et également Angéla Perreault que vous n'avez pas rencontrée ce soir, mais qui aussi fait partie de l'équipe et qui travaille à Québec et qui s'occupe de la gestion de la documentation.

4415

En terminant, je vous remercie encore une fois, donc au plaisir de vous voir le 17 juin et merci beaucoup pour cette participation à cette première partie d'audience publique.

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.